CNE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

RAPPORT D'ÉVALUATION

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

L'évaluation de l'IUFM d'Orléans - Tours, commencée en octobre 1997, a été placée sous la responsabilité de Claude **Froehly,** membre du Comité.

Corinna **Gepner**, chargée de mission, en a assuré la coordination.

ORGANISATION

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Danielle **Bailly**, professeur à l'université Paris VII ;
Alain **Durey,** professeur à l'ENS de Cachan ;
Pierre-Bernard **Fontes,** professeur à l'université Paris-Sud ;
Bernard **Gilliet,** ancien directeur adjoint de l'IUFM de Clermont-Ferrand ;
Paul-Louis **Hennequin,** professeur émérite à l'université Blaise Pascal ;
Stanislas **Kubiak,** secrétaire général de l'université Montpellier III ;
Eric **Plaisance,** professeur à l'université Paris V ;
Jacki **Vinay,** proviseur honoraire.

- au titre du Secrétariat général :

Rachida **Achache,** pour la gestion des missions ;
Nisa **Balourd** et Marie-Noëlle **Soudit**, pour la mise en forme du rapport ;
Carole **Granié,** chargée de mission ;
Jean-Loup **Jolivet**, délégué général ;
Jean-Christophe **Martin,** chargé d'études.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

CNE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION **7**

GOUVERNEMENT ET GESTION **17**

I Les structures 17
II L'identité de l'établissement 18
III Le fonctionnement de l'institut 19
IV Les partenariats 23
V Conclusion 25

LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE **27**

I La formation des professeurs des écoles 27
II La filière adaptation et intégration scolaires 34
III La formation des professeurs de lycée et collège 36
IV La vie de l'étudiant 42
V La documentation 42
VI Les nouvelles technologies d'information et de communication 43
VII Les relations internationales 44
VIII La recherche 45
IX La formation continue 46

ANNEXES **49**

La formation des PE1 49
Répartition par discipline de licence des candidats PE à l'IUFM, des admis en première année d'IUFM et des lauréats du CAPE 50
Evolution de la carte des formations PLC1 51
La filière Lettres modernes 52
La filière Sciences économiques et sociales 52
La filière Technologie 53
La filière Mathématiques - Physique 54
La filière Sciences de la vie et de la terre 55
La filière Education musicale 56
Le volume des activités des enseignants de l'IUFM 58
Répartition des enseignants par discipline 59
Éléments financiers 60
Ressources documentaires 61

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS **63**

TABLE DES SIGLES **67**

POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR **69**

1 - LES MISSIONS. Créé par le décret du 7 juin 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Education nationale. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

Dans le cadre des orientations définies par l'Etat, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.
Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.
Ils organisent des formations de préparation professionnelle en faveur des étudiants.

L'académie d'Orléans-Tours, l'une des plus étendues de France avec une superficie de 39 160 km2, a les mêmes limites que la région Centre. Elle abrite 2,5 M d'habitants, dont une population scolarisée de 500 000 élèves et étudiants. De taille moyenne, avec un peu plus de 3 000 étudiants et stagiaires, l'IUFM comporte six centres départementaux, situés dans les locaux des anciennes Écoles normales : Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans et Tours (cf. carte). Le siège de l'institut se trouve à Orléans.

PRÉSENTATION

L'IUFM est rattaché par convention à deux universités, l'université d'Orléans et l'université François-Rabelais de Tours - deux établissements pluridisciplinaires, de taille comparable, relativement jeunes et très dynamiques. Chacune des universités assure 14 préparations aux concours du second degré. La formation se déroule sur deux ans, le concours étant situé à la fin de la première année.

2 - LA CARTE DES FORMATIONS. La carte des formations pour les concours du second degré s'est considérablement développée depuis les débuts de l'IUFM. L'évolution se caractérise par les traits suivants :

- ouverture à l'université d'Orléans de préparations existant déjà à Tours (CAPES de Lettres modernes, d'Histoire-Géographie, d'Anglais, d'Espagnol) ou l'inverse (CAPES de Physique-Chimie) ;
- ouverture du concours de conseiller principal d'éducation (1993) et du CAPEPS (1995) ;
- mise en place des CAPET de Génie mécanique et de Technologie ;
- ouverture de trois CAPLP2 en 1993 et 1994.

La carte s'est donc élargie, en particulier vers l'enseignement technique et professionnel. L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours dispose maintenant d'un éventail complet de préparations. Celles qui ne figurent pas dans la carte concernent des disciplines aux effectifs faibles, ou bien sont assurées dans les IUFM d'Ile-de-France.

La répartition des formations est la suivante : la formation des professeurs des écoles est assurée dans les six centres départementaux de l'IUFM et dans les établissements d'enseignement primaire. Les étudiants préparant les concours du second degré sont accueillis dans les universités et les centres de l'IUFM. En seconde année, la formation utilise les locaux et la logistique des centres et des établissements partenaires.

3 - LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT. L'établissement s'est progressivement structuré autour d'une équipe de direction, de services centraux et de centres départementaux. Jusqu'à la rentrée 1998, l'équipe de direction

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours dans sa région

La région Centre est composée de six départements : le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Loiret.

L'académie d'Orléans-Tours comporte en 1996-1997 :

1 IUFM
avec 6 sites (Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans, Tours)

3167 élèves et professeurs stagiaires

1 université à Orléans
Droit - AES et Sciences éco. - Lettres et Sc. humaines - Sciences, MASS et STAPS,
4 IUT, 2 formations d'ingénieurs

17 247 étudiants

1 université à Tours - François Rabelais
Droit - AES et Sciences éco. - Lettres et Sc. humaines - Sciences, MASS et STAPS, Santé
2 IUT, 2 formations d'ingénieurs

25 742 étudiants

Source : MENRT (DPD)

Les filières de l'enseignement supérieur (hors CPGE et STS) en 1996-1997

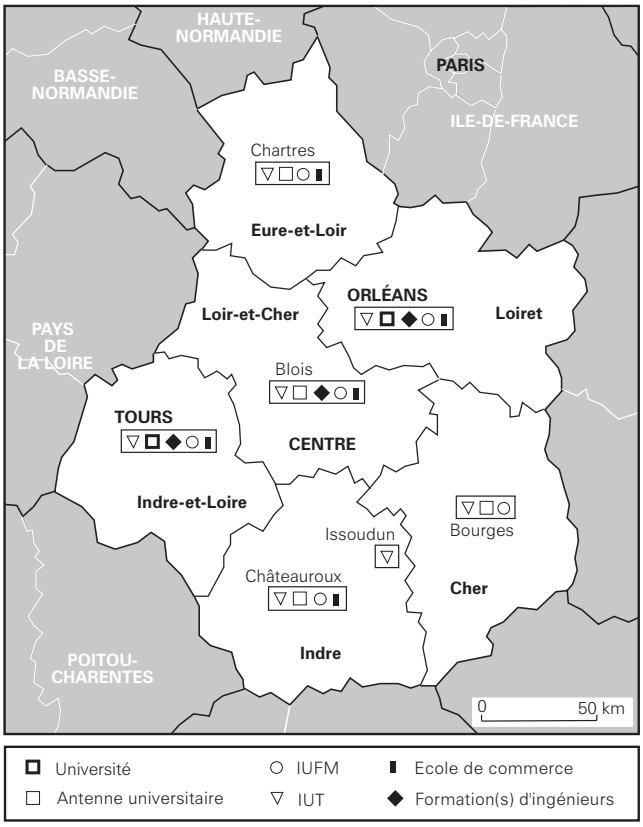

Les effectifs des sites de l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours en 1996-1997

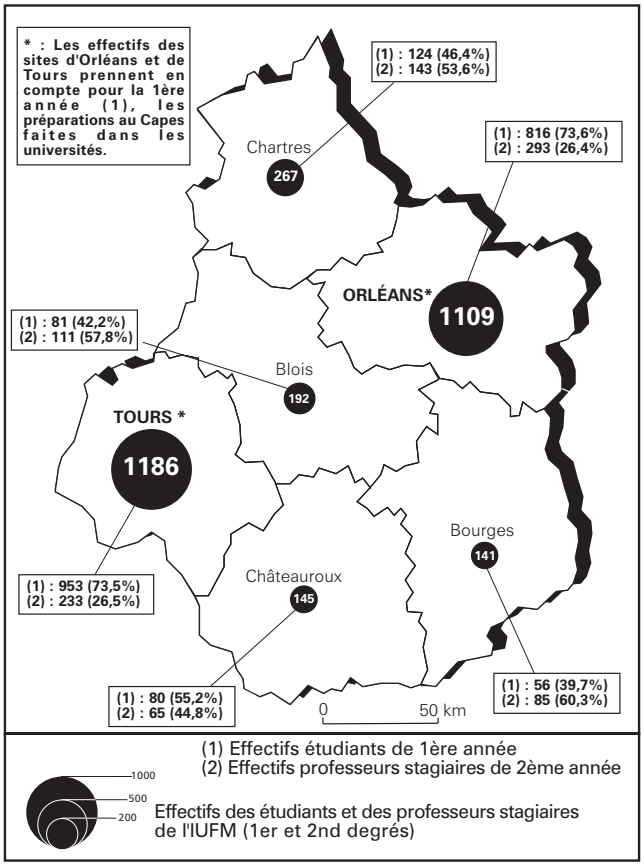

Sources : IUFM - CNE

Source : MENRT (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1996-1997)			
	Total	% / France	dont universités+IUT	dont IUFM
Académie d'Orléans-Tours	62 904	2,9%	66,8%	5,0%
France entière	2 156 245	100%	67,0%	4,0%

Source : MENRT DPD

	1ère année									2ème année			Total
	1er degré	2nd degré							1er+2nd °	1er	2nd	1er+2nd °	
	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	Total	Total	degré	degré	Total	
IUFM Orléans-Tours	535	1 308	57	117	55	24	76	1 637	**2 172**	465	530	**995**	**3 167**
% Orl.Tours/ France	*4,0%*	*4,1%*	*1,9%*	*3,2%*	*1,9%*	*1,7%*	*4,1%*	*3,7%*	*3,6%*	*3,8%*	*3,7%*	*3,8%*	*3,7%*
IUFM France	14 866	32 041	2 969	3 628	2 908	1 408	1 842	44 796	**59 662**	12 150	14 218	**26 368**	**86 030**

Source : IUFM d'Orléans-Tours, sauf indication contraire

Année de référence : 1996-1997, sauf indication contraire

comprenait, autour du directeur, les cinq directeurs adjoints, un inspecteur pédagogique régional, ancien directeur du centre pédagogique régional devenu directeur des études pour les PLC2, le secrétaire général et l'agent comptable. Les cinq directeurs adjoints étaient :

- deux universitaires, chargés des relations avec les universités, de la formation de formateurs, de la recherche, de la définition de nouveaux objectifs de formation ;
- deux inspecteurs, dont l'un était directeur de centre, chargé de la coordination des formations PE et, à partir de 1997, de l'AIS ; l'autre était chargé de la régulation des moyens d'enseignement et de communication et des admissions pour les PLC ;
- un proviseur, directeur de centre, chargé des relations extérieures, notamment avec les lycées et collèges, et des relations internationales.

Ceux des directeurs de centre qui ne sont pas directeurs adjoints disposent d'une délégation transversale pour l'animation et la coordination dans certains secteurs (admissions, documentation, formation commune, action culturelle).

En septembre 1998, des départs à la retraite ont entraîné des changements dans l'équipe de direction, qui comprend désormais, outre le directeur, le secrétaire général et l'agent comptable, quatre directeurs adjoints, parmi lesquels deux enseignants-chercheurs (1 professeur et 1 maître de conférences) et deux inspecteurs (1 IPR et 1 IEN). Ils sont chargés du premier et du second degrés, de la formation continue et des relations avec les universités. Un cinquième directeur adjoint devrait être nommé pour s'occuper des départements disciplinaires et de l'innovation pédagogique. Trois chargés de mission ont également été nommés : 1 professeur d'université pour la recherche, 1 maître de conférences s'occupant des nouvelles technologies et 1 enseignant du second degré en charge des relations internationales. Sur les six directeurs de centre (3 IEN, 1 IPR et 2 enseignants du second degré), un seul désormais est directeur adjoint.

Les services centraux sont constitués par :

- le cabinet (secrétariat de direction, secrétariat des conseils, communication externe) ;
- le secrétariat général ;
- le service de gestion des ressources humaines (recrutement, services, traitements, carrière des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels administratifs et ouvriers) ;
- le bureau de la scolarité et de la vie étudiante ;
- le service des activités pédagogiques générales (bureau des stages, relations internationales, secrétariat des études PLC2) ;
- le secrétariat des enseignants-chercheurs et de la formation de formateurs ;
- l'agence comptable.

Il existe également plus d'une vingtaine de commissions, assurant la gestion des personnels ou des usagers, ou la responsabilité de certains secteurs d'activités (relations internationales, formation de formateurs, recherche...).

Chacun des six centres est dirigé par un directeur et dispose d'une structure complète, d'une dotation budgétaire, d'une part du patrimoine (comprenant internat et service de restauration). Le directeur est assisté par un gestionnaire (qui peut également être agent comptable secondaire) et, éventuellement, par un directeur des études doté d'un secrétariat pédagogique. Les centres regroupent des services de documentation et disposent de moyens audiovisuels et informatiques.

Dix départements disciplinaires de formation ont été institués à partir de la rentrée 1993. Ils réunissent les enseignants et formateurs de tous statuts, affectés ou associés à l'IUFM, qui participent aux formations. Ils sont progressivement devenus, à des rythmes variables selon les disciplines, des instances de coordination sur les formations et leur cohérence globale, sur les profils des postes permanents et sur l'agrément des intervenants extérieurs.

Les formations proposées à l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours

Premier degré

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Psychologues scolaires

AIS

Second degré

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement

AGRÉGATION (2ème année)

- Philosophie
- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Grammaire
- Histoire
- Géographie
- Sciences sociales
- Allemand
- Anglais
- Arabe
- Chinois
- Espagnol
- Hébreu
- Italien
- Portugais
- Russe
- Japonais
- Polonais
- Education physique et sportive
- Génie civil
- Génie mécanique
- Génie électrique
- Mathématiques
- Mécanique
- Sciences physiques
- Sciences de la vie et de la terre
- Biochimie, Génie biologique
- Techniques éco. de gestion
- Education musicale
- Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.

L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

CAPES

- Philosophie
- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Histoire-Géographie
- Sciences économiques et sociales
- Allemand
- Anglais
- Arabe
- Chinois
- Espagnol
- Hébreu
- Italien
- Portugais
- Néerlandais
- Russe
- Breton
- Langue corse
- Catalan
- Occitan
- Mathématiques
- Physique et Chimie
- Physique et Electricité appliquée
- Biologie-Géologie
- Education musicale et Chant choral
- Arts plastiques
- Documentation

CAPEPS

(Education physique et sportive)

CPE

(Conseillers Principaux d'Education)

CAPET

- Génie mécanique
  - construction
  - productique
  - maintenance des véhicules, ...
- Génie civil
  - équipements techniques : énergie
  - structures et ouvrages
- Génie industriel
  - bois
  - structures métalliques
  - matériaux souples
  - plastiques et composites
  - verre et céramique
- Génie électrique
  - électronique et automatique
  - électrotechnique et énergie
  - informatique et télématique
- Arts appliqués
- Technologie
  - construction mécanique
  - construction électrique
  - gestion
- Biotechnologie
  - biochimie, génie biologique
  - santé, environnement
- Sciences et Techniques médico-sociales
- Economie, Gestion
  - économie et gestion administrative
  - économie et gestion comptable et financière
  - économie et gestion commerciale
- Informatique et Gestion
- Hôtellerie, Tourisme
  - techniques de production
  - techniques de service et d'accueil
  - tourisme

CAPLP2

- Mathématiques-Sciences physiques
- Lettres / Histoire
- Anglais / Lettres
- Allemand / Lettres
- Espagnol / Lettres
- Génie mécanique
  - construction
  - production
  - productique
  - maintenance des véhicules, ...
  - maintenance des systèmes mécaniques automatisés
- Génie civil
  - équipement et énergie
  - construction et économie
  - construction et réalisation des ouvrages
- Génie industriel
  - bois
  - structures métalliques
  - matériaux souples
  - plastiques et composites
  - construction et réparation en carrosserie
- Génie électrique
  - électronique
  - électrotechnique et énergie
- Génie chimique
- Arts appliqués
- Biotechnologie
  - biochimie, génie biologique
  - santé, environnement
- Sciences et Techniques médico-sociales
- Communication administrative
- Comptabilité-Bureautique
- Vente
- Hôtellerie, Tourisme
  - organisation et production culinaire
  - service et commercialisation

Les étudiants et les professeurs stagiaires

Evolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année

1er degré : Professeurs des écoles

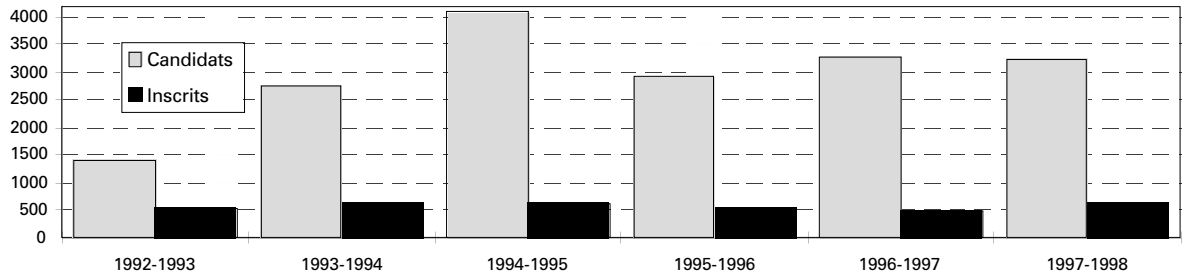

2nd degré : CAPES

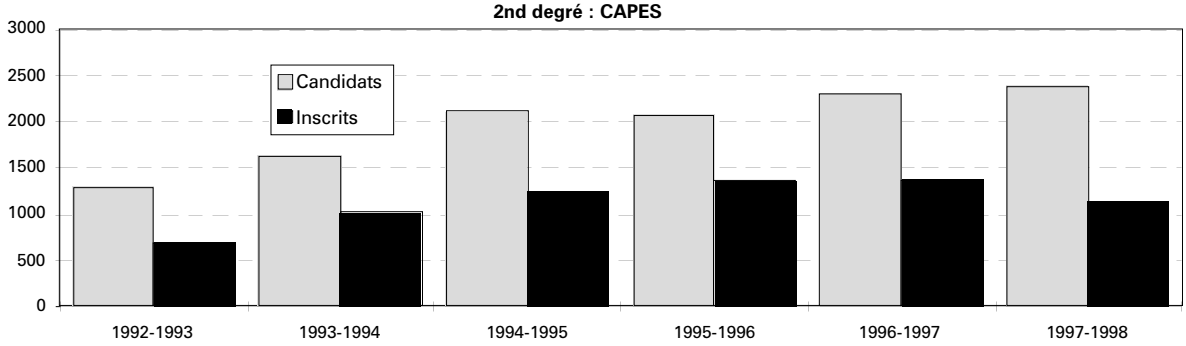

2nd degré : CAPEPS

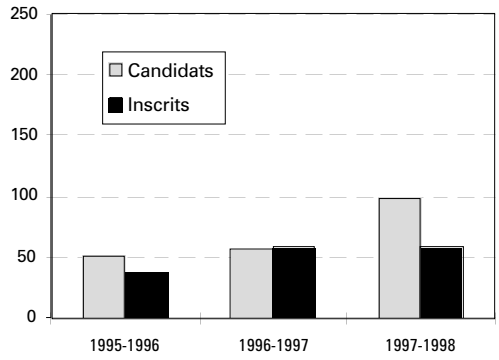

Conseiller Principal d'Éducation

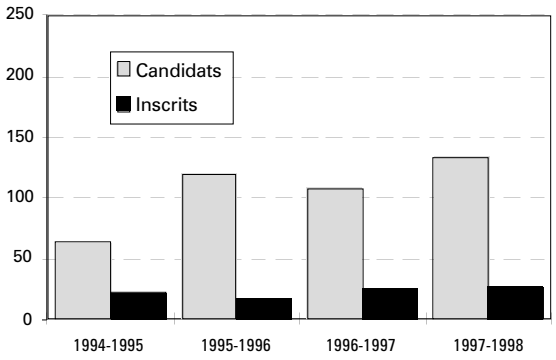

2nd degré : CAPET

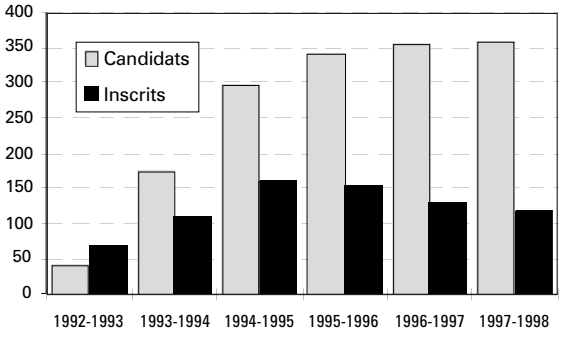

2nd degré : CAPLP2

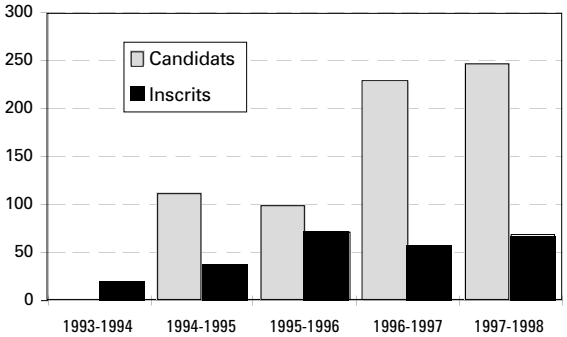

* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1996-1997

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPE			
Professeurs des écoles	**515**	**465**	**980**
TOTAL 1er DEGRÉ	**515**	**465**	**980**
CAPES			
Philosophie	18	10	28
Lettres classiques	14	10	24
Lettres modernes	174	54	228
Histoire-Géographie	252	32	284
Sciences économiques et sociales	42	3	45
Allemand	30	12	42
Anglais	242	46	288
Espagnol	160	23	183
Mathématiques	227	65	292
Physique et Chimie	79	22	101
Biologie-Géologie	39	11	50
Education musicale et Chant choral	38	17	55
Documentation	60	8	68
Sous-total CAPES	**1 375**	**313**	**1 688**
CAPEPS	**58**	**14**	**72**
Conseiller Principal d'Education	**24**	**11**	**35**
CAPET			
Génie mécanique			
option productique	9	7	16
Génie électrique			
option électrotechnique et énergie	6	4	10
Technologie			
option construction mécanique	22	toutes options	toutes options
option construction électrique	26	41	106
option gestion	17		
Economie-Gestion			
option économie et gestion administrative	0		0
option économie et gestion comptable-financière	35	20	
option économie et gestion commerciale	14		14
Sous-total CAPET	**129**	**72**	**201**
CAPLP2			
Mathématiques - Sciences physiques	18	26	44
Lettres / Histoire	24	12	36
Anglais / Lettres	15	11	26
Sous-total CAPLP2	**57**	**49**	**106**
AGRÉGATION			
Philosophie		2	2
Lettres classiques		5	5
Lettres modernes		11	11
Histoire-Géographie		8	8
Sciences sociales		2	2
Allemand		4	4
Anglais		8	8
Espagnol		2	2
Mathématiques		15	15
Sciences physiques		14	14
Sciences naturelles		1	1
Sous-total AGRÉGATION		**72**	**72**
TOTAL 2nd DEGRÉ	**1 643**	**531**	**2 174**
TOTAL GÉNÉRAL	**2 158**	**996**	**3 154**

4 - LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS STAGIAIRES

Candidatures. Après une forte croissance entre 1992 et 1994 (près de 4 000 candidats en 1994 pour 500 inscrits environ), le nombre de candidats présentant un dossier pour la préparation au professorat des écoles a connu une chute de près de 30% en 1995. L'IUFM attribue cette baisse importante à l'introduction du test dans la procédure d'admission. Depuis, les candidatures se sont stabilisées autour de 3 000 environ pour un nombre constant d'admis en première année (500 environ), auquel il faut ajouter, à partir de 1997, une centaine de redoublants.

On notera que, depuis quelques années, en moyenne 40% des étudiants préparant le concours de professeur des écoles à l'IUFM sont originaires d'une autre académie que celle d'Orléans-Tours - proportion supérieure à celle que l'on observe dans les préparations aux concours du second degré, pourtant nationaux.

Si le nombre de candidatures a connu des fluctuations en ce qui concerne le CAPES ou le concours de conseiller principal d'éducation (CPE), il montre en revanche, pour le CAPET, une hausse importante et continue, avec néanmoins une tendance à la stabilisation.

Effectifs. Sur l'ensemble des effectifs en 1996-1997, l'IUFM accueille un tiers environ de PE, répartis à peu près également en première et en seconde année. Pour les filières du second degré, le nombre de stagiaires représente environ un tiers des effectifs d'étudiants. En raison notamment de la proximité de Paris, nombreux sont les PLC2 qui ont fait leur première année dans un autre IUFM.

5 - LES PERSONNELS

Les personnels enseignants. Le nombre d'emplois d'enseignants à l'IUFM a augmenté entre 1992 et 1996, passant de 131 à 139. Cette tendance masque cependant des fluctuations non négligeables, qui ont surtout affecté le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs, les autres catégories restant stables. Par rapport à l'année 1993-1994, où l'IUFM comptait 22 postes d'enseignants-chercheurs, la baisse est sensible, avec 17 emplois seulement en 1995-1996. La raison de cette baisse tient aux changements intervenus dans les modalités nationales de recrutement des enseignants-chercheurs en IUFM, les instituts ne pouvant plus recruter directement entre 1993 et 1995. Les emplois non pourvus avant 1993 ont ainsi été transformés en postes de directeurs d'études recrutés par les universités. Actuellement, l'IUFM d'Orléans-Tours compte 20 emplois d'enseignants-chercheurs et 10 emplois pourvus de directeurs d'études. Parmi les formateurs associés, dont le nombre est resté stable depuis deux ans, ce sont les formateurs du second degré qui dominent.

Les personnels IATOS. La répartition des emplois montre leur petit nombre en catégories A et B, au profit de la catégorie C, principalement affectée à la restauration et à la logistique immobilière. Il s'agit là d'une situation très commune dans les IUFM.

6 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION. L'évaluation a été lancée en juillet 1997. Lors d'une réunion au Comité national d'évaluation, un guide d'évaluation interne a été remis au directeur de l'IUFM. Une visite technique a ensuite été organisée au mois d'octobre pour préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail. L'IUFM a envoyé son dossier d'évaluation interne au CNE en janvier 1998. Les missions d'expertise se sont déroulées en avril et le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été soumis au Comité en séance plénière le 8 octobre puis envoyé au directeur de l'établissement pour être discuté avec les principaux responsables de l'IUFM. La version définitive du rapport, augmentée d'un chapitre de conclusions et de recommandations, a été présentée au Comité le 10 décembre 1998.

Afin de pouvoir confronter les orientations du plan de formation et leur mise en œuvre, il a paru pertinent de choisir, avec l'IUFM, quelques filières qui ont fait l'objet d'une étude plus approfondie au cours de la phase interne d'évaluation et des missions d'expertise. Ces filières, retenues en fonction de la diversité de situations qu'elles présentent (effectifs, relations avec l'université, résultats aux concours, organisation de la formation...), sont les suivantes :

Les personnels

Le corps enseignant

Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Enseignants-chercheurs	Professeurs	4	4	3	3	3
	Maîtres de conférences	18	16	14	14	17
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	98	99	99	100	106
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	15	15	15	15	16
Corps d'inspection	I P R	5	5	5	6	4
Autres	Personnel de direction	1	1	1	1	1
Total des emplois		**141**	**140**	**137**	**139**	**147**

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ;
INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional.

Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/4 du service)

		1994-1995	1995-1996	1996-1997		1997-1998
				Emplois	Heures ETD	
Directeurs	Professeurs	2	2	2	288,0	2
d'études	Maîtres de conférences	7	9	9	1 632,0	9
Enseignants du	PRAG-PRCE	45	35	39	6 741,8	38
second degré	PLP	0	0	3	451,5	3
Enseignants du	IMF	-	-	184	11 932,5	192
premier degré	Instituteurs et PE		0	2		0
Corps d'inspection		3	3	3		3
Autres	CPE	0	0	1	46,0	0
Total des emplois (hors IMF)		**57**	**49**	**58**	**9 159,3**	**55**

Les intervenants extérieurs en 1996-1997

	Personnes	Heures ETD
Enseignants-chercheurs	13	189,25
Enseignants du second degré	477	6 611,25
Enseignants du premier degré	58	1 098,00
Autres	88	625,00
Total	**636**	**8 523,50**

Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/96

Répartition par support budgétaire

Employeurs	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total	1/10/92
		A	B	C		Total
Etat	Statutaires	8	9	105	**122**	**122**
	Gagés	-	-	-		**4**
	Objecteurs, VSN	-	-	4	**4**	
Etablissement	Permanents	-	3	-	**3**	**1**
	Vacataires, saisonniers	-	2	-	**2**	
	CES	-	-	31	**31**	**34**
	Apprentis, contrats de qualif.	-	-	1	**1**	
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	-	-	**-**	**-**
Autres	(sur emplois enseignants)	3	-	-	**3**	**-**
Total		**11**	**14**	**141**	**166**	**161**

% cat.A	% cat.B	% cat.C	Total
6,7%	8,4%	84,9%	100%

Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	1	2	10	**13**
Assistance à l'enseignement	-	1	9	**10**
Documentation	-	3	17	**20**
Vie institutionnelle et Administration générale	1	2	8	**11**
Service intérieur	-	1	15	**16**
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	-	-	-	**-**
Restauration et Hébergement	-	-	23	**23**
Gestion financière et comptable	6	4	8	**18**
Gestion du personnel	1	-	3	**4**
Logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance	-	1	45	**46**
Informatique	2	-	2	**4**
Reprographie	-	-	1	**1**
Total	**11**	**14**	**141**	**166**

- la filière Professeur des écoles, qui connaît actuellement des évolutions importantes, dans le sens d'une individualisation plus poussée de la formation ;

- la filière Adaptation et intégration scolaires, en restructuration pour répondre aux changements formulés par les nouveaux textes de 1997 ;

- la filière Lettres modernes, filière littéraire à forts effectifs dont la première année est partagée entre les deux universités ;

- la filière Education musicale, filière aux effectifs modestes et obtenant d'excellents résultats au concours. Localisée à Tours, elle y bénéficie de la proximité d'un département universitaire de musicologie réputé ;

- la filière Sciences de la vie et de la terre, localisée à Orléans, régie par une sélection sévère à l'admission en première année ;

- la filière Sciences économiques et sociales, dont les résultats au CAPES sont très médiocres ;

- la filière Technologie, créée par l'institut, localisée à l'université d'Orléans. Les effectifs ont fortement augmenté et le taux de succès au CAPET est satisfaisant ;

- la filière professionnelle Mathématiques - Sciences, de création récente, localisée à Orléans.

Toutefois, ce choix ne doit pas introduire d'équivoque quant aux objectifs du CNE : le Comité n'a pas pour tâche d'évaluer les contenus de formation ou la pertinence de la préparation aux concours. Il s'agit d'apprécier l'organisation de la formation, de comprendre les dispositifs mis en œuvre et de mesurer l'articulation entre les différents volets de la formation.

On soulignera que le travail d'évaluation a été facilité à la fois par la qualité des documents d'évaluation interne remis au Comité, par le soin apporté à l'organisation des missions d'expertise et par la cordialité de l'accueil qui a été réservé au CNE et à ses experts. La franchise dont ont fait preuve la direction, les formateurs et les usagers, ainsi que les partenaires de l'institut, a été unanimement reconnue.

Lors de la mise en place de l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours, l'équipe de pilotage a recherché la continuité avec les anciennes structures (écoles normales, préparations universitaires, centre pédagogique régional). L'établissement s'est donc naturellement construit autour de six pôles départementaux. Dans le même temps, des efforts ont été accomplis pour faire évoluer en douceur ce dispositif et créer une véritable identité académique.

I - LES STRUCTURES

1 - L'ORGANISATION DES CENTRES. Fortement structurés, les centres départementaux ont un fonctionnement encore proche de celui des anciennes Écoles normales. Ils disposent d'un budget propre, voté par le Conseil d'administration, suivi et exécuté par une agence comptable secondaire. Jusqu'ici, le budget des centres a été régulièrement reconduit sur la base du budget de l'année précédente. Le montant de la dotation globale des centres représente, en 1998, 69% du budget total de l'institut. Les directeurs de centre reçoivent délégation de signature pour l'engagement des dépenses de fonctionnement général et pédagogique.

GOUVERNEMENT ET GESTION

La prédominance de la gestion matérielle, financière et comptable confondues, qui occupe 26 personnes, rappelle clairement le fonctionnement intendance / secrétariat de direction. On ne peut d'ailleurs manquer de s'interroger sur les dotations en personnel. Sur les 26 emplois dénombrés au titre de la gestion financière et comptable, Orléans et Tours en disposent respectivement de 4,5 et de 4, Chartres de 3, alors que la charge de ces centres, en termes budgétaires, est loin d'être comparable.

Certains actes de gestion relevant de la scolarité du personnel ou de la vie étudiante sont gérés localement en relation avec le siège. Par manque de personnel administratif et technique, ces actes sont exercés en partie par des personnels enseignants du premier ou du second degré, voire par des enseignants-chercheurs, situation héritée du fonctionnement des structures antérieures. Quant aux fonctions d'accueil en résidence et de restauration, elles requièrent plus de 40% du personnel ATOS. Cette répartition, également issue de "l'héritage" de l'IUFM, conduit en conséquence à recruter des contractuels pour exercer des fonctions d'encadrement de la scolarité, par exemple. Bien que l'institut ait œuvré, depuis 1992, pour restructurer les emplois et renforcer les catégories A et B par transformation ou création de postes, les effets de cette politique restent, pour l'instant, marginaux.

2 - LES FONCTIONS CENTRALES. Le rapport d'évaluation interne, remis au CNE par l'institut, insiste sur la faiblesse actuelle des fonctions centrales et des services communs. En effet, certaines fonctions ne sont pas encore structurées en services centraux. Il en est ainsi de :

- la gestion informatique, fonction directement placée auprès du directeur et du secrétaire général, prenant en charge la gestion proprement dite, la pédagogie et les nouvelles technologies d'information et de communication ;
- des études statistiques, fonction coordonnée par un directeur adjoint. La qualité des productions atteste le caractère performant de l'appareil statistique. Le logiciel G2I, utilisé pour les admissions, les inscriptions et la scolarité, donne des éléments de contrôle, d'évaluation et de suivi relativement satisfaisants. En revanche, ce même logiciel est utilisé de façon très sommaire en gestion de personnel. Des efforts importants ont cependant été fournis dans le domaine des services d'enseignement et des heures complémentaires ;

- la documentation. La création d'un poste de conservateur (cf. "Les formations et la recherche") rend imminente, semble-t-il, la création d'un service commun de documentation qui permettrait une gestion rationnelle et efficace de services géographiquement disséminés.

Chacun des directeurs adjoints et des directeurs de centre exerce une ou plusieurs responsabilités transversales (admissions, moyens, emplois, patrimoine, organisation des filières, etc.). La répartition des tâches par le directeur s'effectue à la fois de manière globale et ponctuelle, en fonction des dossiers. Chaque directeur adjoint suit en outre une ou plusieurs commissions. Le fait qu'il n'existe pas d'organigramme recensant les tâches de chacun est significatif d'un fonctionnement certes pragmatique, mais manquant parfois de clarté.

Il serait également souhaitable de préciser le rôle et la mission des directeurs de centre. La question est clairement posée du degré d'autonomie des centres et de leurs relations avec le siège, mais aussi avec une équipe de direction qui ne paraît pas exercer un pilotage suffisamment ferme et explicite.

3 - CONCLUSION. Le souci d'efficacité et le choix de préserver, voire de privilégier l'animation des centres départementaux, lieux de vie et de formation, ont sans doute réduit les possibilités de développement des missions transversales. Même si la dimension académique de l'institut est reconnue, on entend fréquemment, jusqu'au rectorat, parler de l'IUFM de Bourges ou de Châteauroux. Chacun des centres apparaît comme un établissement distinct et il est révélateur, à ce titre, que les mutations du personnel ATOS d'un centre à l'autre soient traitées comme des demandes de changement d'établissement (soumises à une commission paritaire académique), et non comme un mouvement interne.

L'établissement se trouve encore dans la période transitoire où l'ancien système de gestion d'institutions diverses se transforme progressivement en une organisation universitaire régionale. Cette nécessaire conversion permettra à tous les personnels académiques, en particulier aux enseignants-chercheurs, d'accomplir plus pleinement leurs missions spécifiques.

II - L'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Pour autant, la direction a cherché, depuis les débuts de l'IUFM, à optimiser le fonctionnement du réseau, en agissant sur l'organisation des formations et en essayant de développer une culture commune, notamment par le biais de la formation des formateurs. D'une certaine façon, si l'organisation administrative continue de refléter fidèlement la situation antérieure à la création de l'IUFM, c'est dans le domaine des formations que la direction tente d'enraciner l'identité de l'institut.

1 - LES DÉPARTEMENTS DISCIPLINAIRES. Rassemblant les formateurs de toutes catégories, les départements disciplinaires devraient jouer un rôle essentiel dans la construction de l'identité de l'établissement. Ils contribuent certes à rompre les isolements dus à la géographie, mais la fréquence de leurs réunions et leur dynamisme semblent variables. Ils ne disposent pas de locaux ni de moyens propres qui amélioreraient leur image et leur fonctionnement. Le bilan d'étape du projet quadriennal souhaite introduire une programmation pluriannuelle afin de garantir une meilleure organisation du travail des départements. Il semble nécessaire par ailleurs d'octroyer aux responsables une décharge partielle, comme cela se pratique dans d'autres IUFM.

En vue de dynamiser les départements disciplinaires, le directeur leur a confié de nouvelles tâches :

- faire des propositions en matière de recherche et de formation de formateurs ;
- aménager le plan de formation afin de dégager davantage de temps pour le travail personnel des stagiaires, notamment des PE2 ;
- préparer le recrutement des enseignants ;
- intégrer les nouvelles technologies dans la formation.

2 - LA FORMATION DES FORMATEURS. Dès 1993, l'IUFM a reconnu l'importance de la formation des formateurs et son rôle dans le développement d'une culture commune. La responsabilité de ce secteur, conjointement avec celle de la recherche, a été confiée à un directeur adjoint. Un chargé de mission, disposant depuis 1995 de moyens et d'une ligne budgétaire, coordonne les activités de formation. Un plan a été défini autour de trois priorités : les didactiques disciplinaires et les ingénieries de formation, les techniques modernes d'information et de communication, la traduction dans la formation des résultats de recherche. S'adressant à tous les publics, les actions sont proposées essentiellement sous trois formes : actions internes, externes (colloques, stages), actions destinées aux conseillers pédagogiques du second degré.

Le secteur est actif et les résultats déjà très significatifs. Quelques points pourraient encore être améliorés :

- la connaissance et le développement des besoins de formation, qui conditionnent la dynamique de l'ensemble ;
- la diffusion de l'information, par exemple sous la forme d'un journal paraissant régulièrement, également disponible sur un site Web ;
- le nombre d'actions externes : l'IUFM accroîtrait son rayonnement national par des propositions (colloques, séminaires, universités d'été ou stages du plan national de formation), en collaboration avec d'autres institutions, en particulier le CRDP, l'INRP ou d'autres IUFM.

3 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION. L'évolution est réelle depuis la création de l'institut où quatre directeurs d'École normale sur les six assuraient les fonctions de directeur de centre, et, pour deux d'entre eux, celles de directeur adjoint. Ils ont, depuis, tous été remplacés par des enseignants ou des inspecteurs de l'Education nationale. Les universitaires ont, eux aussi, été remplacés. L'équipe de direction s'est donc renouvelée régulièrement, à l'exception du secrétaire général, en poste depuis la création. Les changements intervenus à la rentrée 1998 devraient être l'occasion d'un renforcement de la communication interne à l'équipe, au service d'une politique plus clairement affichée. Le directeur souhaite également tirer profit du remodelage de l'équipe pour rendre plus fréquentes les visites dans les centres.

Autre élément marquant d'évolution : la responsabilité du service financier a été confiée à un attaché d'administration et non plus à l'agent comptable. Désormais, les services de la scolarité, du personnel, des finances et du patrimoine sont chacun sous la responsabilité d'un attaché dans les services centraux. Ces changements contribueront sans doute à une plus grande clarté dans l'organisation administrative.

4 - LA COMMUNICATION. On saluera la qualité des publications destinées à présenter l'IUFM aux étudiants, notamment le livret de l'étudiant, clair et très complet. En matière de communication interne, un bulletin, *La Lettre de l'IUFM*, a jusqu'en mars 1996 diffusé l'essentiel des informations sur la vie de l'établissement. Un nouveau bulletin, *IUFM Infos*, a pris le relais en février 1998. Il faut lui souhaiter longue vie car le personnel dans son ensemble souhaite voir s'établir des moyens de communication réguliers. Une véritable culture d'établissement ne peut, en effet, se développer qu'au travers d'échanges entre les centres, notamment dans le domaine administratif, dans la mesure où les caractéristiques académiques de l'institut demeurent encore mal connues.

La communication externe serait renforcée par l'amélioration des documents qui présentent l'IUFM aux établissements d'enseignement, aux centres d'information et d'orientation (CIO), aux collectivités territoriales. Par ailleurs, comme tout établissement universitaire, l'IUFM doit faire connaître son activité scientifique : conférences et séminaires, publications, mémoires de stagiaires, initiatives pédagogiques. De manière générale, les activités susceptibles d'intéresser un public plus vaste pourraient être davantage mises en valeur. On notera que l'institut dispose d'un site Web depuis le mois de mars 1996.

III - LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

1 - LES CONSEILS. Le Conseil d'administration, qui se réunit environ 5 fois par an, montre une bonne participation des membres des différentes catégories, compte tenu de sa composition qui fait une large part aux membres extérieurs à l'institut. Le taux de présence effectif est supérieur à 50%, celui des présents et représentés

avoisine 90%. Dans l'ensemble, le Conseil fonctionne de manière satisfaisante ; les débats ne se signalent pas toujours par leur qualité mais, par exemple, la Commission des moyens et la Commission des bâtiments, émanant du CA, ont fourni un travail très constructif.

Mis en place en 1992, après une organisation provisoire, le Conseil scientifique et pédagogique a participé activement à l'élaboration des différents projets de formation et à l'explicitation des missions des divers formateurs. Il se réunit environ quatre fois par an mais n'atteint pas toujours le quorum. Les partenaires extérieurs sont fréquemment absents et la présence des universités, celle de Tours notamment, reste faible. Les procès-verbaux ne font état ni des procurations, ni de la présence des experts dont le directeur se fait accompagner. Malgré les faiblesses constatées, le CSP fonctionne correctement, conformément à ses missions. Les responsables des dix départements disciplinaires sont invités et assistent régulièrement aux séances.

2 - LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS

Les formateurs permanents. Pour un établissement universitaire, le nombre d'enseignants-chercheurs reste faible par rapport à celui des enseignants des autres degrés et le pourcentage à l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours est légèrement inférieur au pourcentage national (17%). Les 11 premiers emplois ont été pourvus par les commissions de spécialistes des universités, les suivants par deux commissions propres à l'IUFM, l'une en sciences et économie, l'autre en lettres et sciences humaines.

Les propositions de recrutement d'enseignants du second degré sont faites, pour partie, dans les centres départementaux, afin d'ajuster les besoins des disciplines. Certaines, par exemple les arts plastiques, sont surdotées par rapport à d'autres, comme les langues vivantes (l'anglais excepté). Une fois les propositions soumises aux départements disciplinaires et au Conseil scientifique et pédagogique, les candidatures sont sélectionnées par une commission tripartite, composée d'universitaires, d'inspecteurs et de formateurs de l'IUFM.

Les quinze enseignants du premier degré, déjà en place à la création de l'IUFM, exercent des fonctions de gestion pédagogique, d'encadrement dans le domaine de l'audiovisuel, de l'informatique ou de la documentation. Leur situation administrative figée ne permet malheureusement pas un éventuel redéploiement inter-centres, qui serait pourtant indispensable à l'équilibre de l'institut.

Les formateurs associés et les maîtres de stage. Le recrutement des formateurs associés et des maîtres de stage n'appelle pas de remarque particulière, si ce n'est la difficulté, courante, à recruter un nombre suffisant d'instituteurs maîtres formateurs (IMF). Dans la mesure où les fonctions d'IMF ne sont plus assez attractives, l'IUFM est conduit à faire appel, de façon variable suivant les départements, à des maîtres d'accueil temporaire (MAT) désignés par l'Inspection académique. Les maîtres de stage du second degré sont, pour la plupart, désignés par les inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR). Ce système, encore proche de celui du centre pédagogique régional (CPR), donne satisfaction.

Les IATOS. Concernant les personnels ATOS, le maintien des anciennes structures explique, comme on l'a dit plus haut, la relative inertie des effectifs et donc :

- la prédominance de la gestion matérielle dans l'activité des cadres A et B ;
- le recours à des contractuels et des enseignants pour exercer des fonctions d'administration, d'encadrement de la scolarité et de gestion pédagogique ;
- le poids de l'entretien ménager ;
- le faible encadrement de la gestion des personnels.

Depuis 1992 néanmoins, la direction a engagé une politique de recrutement visant à requalifier des emplois vacants en emplois d'encadrement administratif ou d'informatique de gestion, et à créer des emplois de techniciens pour soutenir les activités audiovisuelles et documentaires ainsi que les nouvelles technologies. Des efforts ont été entrepris pour rationaliser le travail des ouvriers professionnels (OP) et des OEA en regard des contrats de presta-

tions de service, et pour développer l'utilisation des logiciels G2I et GERICO. Dans l'ensemble, les actions de formation des personnels ont été très suivies, notamment celles concernant l'adaptation à l'emploi et la préparation des concours.

3 - LA GESTION IMMOBILIÈRE. La maintenance et le développement du patrimoine immobilier sont soumis à une situation juridique complexe qui rend difficile une planification rigoureuse. C'est donc souvent au fil des urgences que l'établissement intervient. L'ensemble du patrimoine, hors écoles annexes, constitue une surface développée de 74 027 m2.

Les surfaces se répartissent de la manière suivante :

Surfaces (en m2)		
18 Bourges	25 675	13 427
28 Chartres	27 362	9 924
36 Châteauroux	22 688	6 941
37 Fondettes (Tours)	73 433	12 188
41 Blois	29 638	9 166
45 Orléans	51 496	22 381
Total	**230 292**	**74 027**

A la création de l'IUFM, quatre des six départements (Cher, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret) ont choisi de procéder à la dévolution à l'Etat des Écoles normales. Les deux autres (Eure-et-Loir, Indre) ont souhaité conserver leurs responsabilités. Par ailleurs, les six Écoles normales hébergeaient d'autres services : à Orléans les services rectoraux, à Bourges l'Inspection académique, à Tours un collège ainsi que le centre universitaire de musiciens, à Blois enfin un CDDP. Bien que reconnue, l'utilisation partagée des locaux n'a fait l'objet d'aucune régularisation juridique. Restent également les résidences issues des internats et les anciennes écoles annexes qui nécessiteraient une solution plus adaptée. La désannexion s'effectue à un rythme variable selon les départements et l'on ne saurait trop encourager l'IUFM et ses partenaires à poursuivre leurs efforts en ce sens.

Actuellement, les trois-quarts des surfaces bâties accueillent la formation et les centres de documentation. Il est apparu très vite à l'usage que les locaux des anciennes Écoles normales n'étaient pas adaptés pour accueillir un public nouveau et répondre à des exigences différentes en matière de formation. En outre, il fallait assurer la mise en conformité des locaux avec les normes de sécurité. Dans ce contexte, la direction de l'IUFM a pratiqué une politique immobilière dynamique, qui se traduit en 1998 par une inscription au budget de plus de 11 MF, ce qui représente en trois ans une multiplication par 2,6. Sur le montant inscrit en 1998, 11% proviennent de subventions de l'Etat ou des départements de l'Indre et de l'Eure-et-Loir, les 89% restants venant de l'IUFM, en particulier par un prélèvement de 4,5 MF sur le fonds de réserve.

A l'évidence, l'IUFM fait face à une lourde tâche pour mener les travaux sur tous les sites, ce qui entraîne inévitablement des retards, donc des reports de crédits d'une année sur l'autre. Ces difficultés expliquent sans doute le caractère fragmentaire et parfois contradictoire des informations sur les travaux en cours. Il est clair, en tout cas, que l'institut ne peut plus désormais faire l'économie d'un service de logistique immobilière, ce dont la direction a pleinement conscience. D'autant que le Projet d'établissement de l'IUFM envisage une restructuration considérable du site d'Orléans ainsi que la constitution d'un pôle scientifique doté d'une fonction documentaire régionale.

4 - LA GESTION FINANCIÈRE. Le budget 1998 de l'IUFM s'élève à 43 MF environ, montrant une progression de 13% par rapport au budget de 1996 et de 3,4% par rapport à celui de 1997. Cette augmentation s'explique principalement par le prélèvement sur les réserves afin de faire face à l'ampleur des travaux immobiliers.

L'analyse des dépenses permet d'identifier les principales unités d'observation suivantes :

Dépenses 1998	
Pédagogie générale	5 688 148
Centres de ressources documentaires	637 270
Pédagogie par discipline et spécialité	247 800
Nouvelles technologies	330 080
Relations internationales	174 492,87
Recherche/Formation de formateurs	314 600
Formation des personnels	111 700
Déplacements	3 678 226,28 dont 2 718 550 pour le déplacement des stagiaires
Action sociale	45 000
Communication	320 850
Rémunérations	6 688 155 dont 4 005 100 pour les heures complémentaires des intervenants extérieurs
Charges administratives communes	2 014 567
Restauration/hébergement	3 204 844,52
Dépenses obligatoires (viabilisation)	13 997 425,52
Entretien et rénovation du matériel	7 78576,5
Écoles annexes	4 433 564
Résidendes	454 000
Total	43 119 299,24

En proportion, la part du versement aux universités représente 9% du budget (soit 4 MF environ). Les dépenses pédagogiques, participant de plusieurs unités d'observation, atteignent un montant global de 18,6 MF, soit 43% du budget, hors documentation ou nouvelles technologies. L'entretien et le renouvellement du matériel représentent une part relativement modeste du budget, soit 3,4% ; les charges administratives communes, 4,7%. Plus de 7% sont consacrés à l'investissement, auxquels il faut ajouter le prélèvement sur les réserves, qui se monte à 4,5 MF. L'évolution des fonds de réserve de l'IUFM montre qu'après les mouvements budgétaires de 1997, le solde passe de 12 MF à 7,5 MF. On notera la baisse des charges de personnel, qui représentent désormais moins du quart des dépenses de fonctionnement et un sixième du budget total. La création d'emplois pour une charge de formation stable permet de réduire les heures complémentaires de 9,5%. L'indemnisation des déplacements et des stages constitue une part importante des dépenses de fonctionnement (11,5%), que l'IUFM tente de réduire : une baisse de 19% est prévue, effort que l'on ne peut qu'encourager.

Globalement, les ressources de l'établissement sur le budget 1998 se répartissent de la manière suivante :

- la subvention sur critères et la dotation globale de décentralisation pour les quatre départements ayant dévolu à l'Etat le patrimoine des Écoles normales représentent un total de 25,5 MF ;
- la subvention de fonctionnement des deux départements (Indre, Eure-et-Loir) restés propriétaires des locaux s'élève à 1 MF ;
- les ressources affectées (CES, objecteurs de conscience, bourses ERASMUS) se montent à 1,5 MF ;
- les ressources propres sont de 6,5 MF ;
- le prélèvement sur les réserves est de 4,5 MF, comme nous l'avons indiqué plus haut ;
- le report d'exercice s'élève à 3,8 MF.

Le Conseil d'administration a retenu le principe de répartir 88% des subventions de l'Etat à égalité entre les centres départementaux et les activités pédagogiques générales et services communs. L'autre partie sera consacrée à l'investissement. Les ressources propres et les ressources affectées sont conservées, pour l'essentiel, par les centres départementaux.

IV - LES PARTENARIATS

1 - LES UNIVERSITÉS. Les relations institutionnelles sont bonnes. Les deux présidents d'université souhaitent réétudier avec le directeur de l'IUFM la répartition des moyens entre les diverses préparations pour en assurer une meilleure maîtrise et aboutir à une charte académique liée aux contrats des trois établissements (prévus pour l'an 2000).

Au sein des deux universités, le service de formation des maîtres travaille activement avec l'IUFM. A Orléans, il coordonne notamment la préprofessionnalisation (cf. infra) ainsi que les deux préparations au CAPET (Technologie et Génie électrique). A Tours, le service assure l'information des étudiants et pratique un suivi des étudiants, que ce soit en préprofessionnalisation ou dans le cadre de la préparation à certains concours.

Subventionnées directement sur appel d'offre par le Ministère, les actions de préprofessionnalisation tiennent une place non négligeable, avec quelques différences de mise en œuvre dans les deux universités. A Orléans, elles consistent en modules et en stages de sensibilisation au niveau du DEUG ou de la licence. Dans le cursus de Lettres, certains modules de préprofessionnalisation font partie des UV de seconde année en DEUG. 80% des formateurs de la préprofessionnalisation viennent de l'IUFM. A la demande de celui-ci, deux modules de mise à niveau en français et en mathématiques ont été créés pour améliorer les résultats des candidats à l'écrit du concours de professeur des écoles. A l'université François-Rabelais, la préprofessionnalisation est distincte pour le premier et le second degrés : pour le premier degré, elle consiste en un cycle de conférences et une mise à niveau en français et en mathématiques, au cours du DEUG et de la licence. Pour le second degré, il s'agit d'une sensibilisation (module, visites dans des classes) effectuée en licence. Les intervenants comprennent des professeurs d'université, des enseignants en lycée et collège ainsi que des formateurs de l'IUFM.

Il n'en subsiste pas moins des faiblesses et des difficultés, qui ne sont d'ailleurs pas spécifiques à l'académie d'Orléans-Tours :

- participation inégale des universités aux Conseils de l'IUFM (cf. supra) ;
- coopération modeste avec les services universitaires d'information et d'orientation ;
- mise en place laborieuse des directeurs d'études ;
- qualité des relations inégale et variable selon les disciplines ;
- faible participation des universitaires à la formation des professeurs des écoles et à la formation des formateurs ;
- absence d'évolution novatrice dans les cursus universitaires en vue d'une meilleure approche de la bivalence et de la polyvalence (l'université d'Orléans réfléchit néanmoins à des licences bidisciplinaires) ;
- manque d'initiatives pour faciliter aux étudiants et professeurs stagiaires la poursuite d'études de deuxième ou troisième cycle.

On déplorera que les délocalisations universitaires ne donnent pas davantage matière à collaboration dans les villes où existe un centre départemental de l'IUFM. L'antenne à Blois de l'université François-Rabelais n'a pas de relations pédagogiques avec le centre IUFM. L'université d'Orléans, pour sa part, a délocalisé trois IUT à Bourges, Châteauroux-Issoudun et Chartres, deux DEUG et une école d'ingénieurs en Génie mécanique à Bourges, deux DEUG à Châteauroux et un à Chartres. Excepté à Chartres et à Bourges, où existent des relations entre l'école d'ingénieurs (ENSAM) et la préparation au CAPET de Génie mécanique, les relations entre antennes universitaires et centres départementaux de l'IUFM sont limitées. Elles sont en effet difficiles à mettre en œuvre, compte tenu des différences d'expérience et d'intérêt des populations étudiantes. Il serait pourtant utile de prendre des initiatives en vue d'une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles et d'un renforcement de la vie culturelle.

2 - LE RECTORAT. Les relations entre l'IUFM et le rectorat sont excellentes. Sur la question, complexe, de l'implantation des stages en responsabilité des PLC2, un travail mené en commun permet de concilier, dans la mesure du possible, les contraintes de gestion et les exigences de la formation. Depuis décembre 1993, le recteur et le directeur de l'IUFM ont signé une convention-cadre relative au réseau d'accueil et de formation des établissements du second degré. L'objectif était de disposer d'un réseau articulé autour de groupes de référence, faisant une place importante aux chefs d'établissement dans la formation des professeurs stagiaires. Dans les faits, il n'est pas certain que l'on puisse véritablement parler de réseau mais la volonté est réelle de parvenir à optimiser les conditions de la formation. Concernant l'implantation des stages, l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours semble avoir une possibilité de négociation non négligeable et sans doute plus importante que d'autres IUFM (cf. "Les formations et la recherche").

3 - LES INSPECTIONS ACADÉMIQUES. Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux, sont unanimes à reconnaître la qualité des professeurs des écoles formés par l'IUFM, en dépit de quelques lacunes constatées en matière de législation. L'un des problèmes majeurs des inspections académiques réside dans l'articulation entre formation continue et stages en responsabilité (ceux-ci permettant d'assurer le remplacement des instituteurs en poste), en raison de la difficulté à mettre en place des formations de quatre semaines. La collaboration entre les inspecteurs de l'Education nationale (IEN) et l'IUFM est très variable suivant les départements. En ce qui concerne le suivi des stages, les relations entre les équipes de circonscription et l'IUFM sont jugées efficaces.

4 - LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. Les présidents de Conseil général suivent d'assez loin les débats du Conseil d'administration de l'IUFM. L'implication des départements se mesure surtout à leur degré d'engagement dans la politique de travaux immobiliers menée par l'IUFM. En ce domaine, la situation est très diversifiée : projets de construction dans le département du Cher, rénovation complète des locaux du centre IUFM dans l'Indre et dans l'Eure-et-Loir grâce à des crédits de la Région et des départements. En ce qui concerne la désannexion des écoles annexes, elle se poursuit à un rythme variable (cf. supra).

L'IUFM entretient peu de relations avec la région Centre. L'installation sur le site Orléans-Bourgogne d'un centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), centre régional pour la diffusion de la culture scientifique et informatique, pourra être l'occasion de développer des collaborations.

5 - LE CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CRDP). Les liens entre le directeur de l'IUFM et celui du CRDP ont favorisé des collaborations nombreuses et solides :

- sur le plan institutionnel : le directeur de l'IUFM est présent au Conseil d'administration du CRDP et le directeur du CRDP assiste au Conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM ;
- en matière de locaux : à Blois, le centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) se trouve dans les locaux d'une ancienne école normale ; à Châteauroux, l'IUFM a rétrocédé au département le terrain sur lequel il a construit un nouveau CDDP ; à Bourges, l'un des deux sites actuels sera affecté au CDDP ;
- dans le domaine de la formation : le directeur du CRDP est responsable du département disciplinaire Documentation de l'IUFM et le CRDP propose des formations aux professeurs des écoles dans chaque département.

Les usagers de l'IUFM constituent le public le plus fidèle et le plus important des médiathèques du CRDP (90% des usagers inscrits).

Le CRDP a constitué un réseau académique de documentalistes, coordonné par département et se réunissant quatre fois par an. Les documentalistes de l'IUFM font partie de ce réseau qui publie *Allodoc,* bientôt disponible sur le site Web de l'académie (actuellement, 45% des établissements sont connectés à Internet).

En matière de nouvelles technologies, le recteur a confié au directeur du CRDP la responsabilité d'une cellule académique. La formation 1998-1999 sous forme de stages sera confiée à l'IUFM qui fera office de prestataire de service pour la cellule. Les collaborations sont donc riches et variées, et le CRDP souhaiterait même engager un travail commun dans le domaine de l'édition, ce qui n'a pu aboutir jusqu'à présent.

6 - LES AUTRES IUFM. L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours participe au pôle Grand-Ouest, réactivé à l'initiative de l'IUFM de l'académie de Poitiers, ainsi qu'aux instances de travail mises en place par la Conférence des directeurs d'IUFM. En revanche, il n'a pas développé de relations de travail avec les IUFM voisins, notamment ceux de la région parisienne.

V - CONCLUSION

Avec le large renouvellement de l'équipe de direction à l'automne 1998 devrait s'accélérer la transition entre deux formes de gouvernement : celle issue de la complexe fédération des institutions existant avant la création de l'IUFM et celle requise aujourd'hui par le développement optimal d'un établissement solide, amené à gérer sa dispersion géographique. Une grande partie du chemin a été parcourue ; les excellentes capacités d'auto-évaluation et d'adaptation montrées par l'IUFM lui permettront d'atteindre rapidement l'objectif d'un gouvernement et d'une gestion plus synthétiques, essentiel au déploiement efficace de ses importants moyens humains et matériels.

Dans son Projet d'établissement, l'IUFM a défini un certain nombre d'"axes de cohérence", qui guident sa politique générale. On en retiendra trois qui précisent les orientations de la formation :

- le choix informé d'une préparation ;
- la formation contractualisée ;
- la lisibilité de la formation.

Le vœu de la direction est de parvenir à une formation d'adultes individualisée, aux horaires allégés de façon à favoriser l'autonomie et le travail personnel. Dans cette perspective, les départements disciplinaires ont été chargés de réfléchir aux aménagements des plans de formation (cf. Gouvernement et gestion). La mise en œuvre de cette politique se fait sans doute avec plus de bonheur dans la formation des professeurs des écoles que dans celle des professeurs de lycée et collège, où, comme on le verra, les difficultés sont nombreuses.

I - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE

1 - L'ADMISSION EN IUFM. L'IUFM a opté pour une procédure de sélection. Les critères et le barème, portés à la connaissance des candidats, visent à garantir la qualité du cursus universitaire antérieur et sa pertinence par rapport au métier envisagé, ainsi qu'à *"préserver la diversité des origines universitaires parmi les candidats retenus"* - l'objectif avoué étant une tripartition égale entre littéraires, scientifiques et "autres" (langues, droit, économie, psychologie, etc.). L'innovation majeure a été l'introduction, en 1995, de tests présentés sous forme de QCM, destinés à vérifier notamment les connaissances des candidats en français et en mathématiques. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres IUFM, les tests ne constituent pas une épreuve éliminatoire mais un élément du barème de plus en plus déterminant.

L'analyse détaillée de chaque campagne de recrutement a induit régulièrement, dès l'année suivante, des modifications dans la nature ou le poids de chaque critère. En ce qui concerne l'origine disciplinaire des candidats, la très faible proportion de scientifiques comparée à celles des diplômés de psychologie ou de sciences de l'éducation (respectivement 4% et 26% en 1991) a conduit à attribuer des points supplémentaires aux titulaires d'une licence ès sciences. Cette mesure, conjuguée avec la mise en place des tests, a entraîné une sur-représentation des scientifiques, corrigée en 1997 par la suppression de la bonification. Depuis la campagne 1998, toutes les licences sont notées de la même façon. (Voir en annexe le tableau des disciplines des candidats et des admis.)

Au total, le barème a connu depuis l'origine l'évolution résumée ci-dessous (pour chaque élément est indiqué le nombre maximal de points attribués) :

Critères	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**
Tests					40	40	40	40
Diplômes	60	70	70	70	70	66	36	32
Fonctions éducatives	25	15	15	12	12	12	3	3
Pré-professionnalisation	ou 20	10	10	10	7	6	3	5
Entretien	15							
Total du barème	100	95	95	92	129	124	82	80

Les activités de nature professionnelle ou préprofessionnelle (modules de préprofessionnalisation validés à l'université) pèsent de moins en moins lourd (de 25% en 1991 à 7% en 1997), même si elles ont été légèrement revalorisées en vue de la campagne de recrutement 1998.

Depuis 1994, l'IUFM a également instauré une régulation des effectifs de redoublants. La diminution du nombre de postes au concours a, en effet, conduit à limiter, voire interdire, le redoublement en 1995 et 1996. En 1997 en revanche, l'appel à la liste complémentaire étant moins important, 120 places ont été réservées à des candidats redoublants, soit 20% du total des effectifs de première année. Cette décision a été motivée, entre autres, par le taux élevé de réussite au concours au terme d'une deuxième candidature.

En matière de recrutement, l'IUFM a pratiqué une politique éminemment pragmatique, sans *a priori* théorique, faite d'ajustements successifs toujours fondés sur l'expérience. Les responsables de l'admission voient à juste titre des preuves de sa pertinence dans le taux élevé de réussite au concours des étudiants de l'IUFM et dans le fait que les lauréats qui n'en sont pas issus ne sont pratiquement jamais des candidats préalablement refusés à l'entrée en première année.

L'institut n'évalue pas, au moment de l'admission, la motivation et l'aptitude des candidats à communiquer. On peut discuter ce choix, encore que certains des étudiants fourvoyés s'éliminent d'eux-mêmes et que d'autres soient écartés à l'oral du concours ou au moment de la validation en seconde année. Il n'en reste pas moins que ces filtres ne sont pas toujours suffisants.

D'autre part, les modifications répétées intervenues dans la prise en compte et la pondération des critères de choix ont pu désorienter les étudiants se destinant de longue date au métier de professeur des écoles. Pour pallier cet inconvénient, il est envisagé de créer un centre de ressources sur le recrutement, qui serait l'interlocuteur des CIO des universités.

2 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE. Les étudiants admis en première année sont répartis entre les six centres départementaux, selon les vœux qu'ils ont émis et leur rang de classement à l'issue de la procédure d'admission. L'effectif de chaque centre est arrêté en fonction du nombre de professeurs stagiaires de seconde année et des capacités d'accueil en locaux et en formateurs. En 1997-1998, redoublants compris, les centres de Tours et de Chartres accueillaient chacun plus de 130 étudiants, Blois et Orléans une centaine, Bourges et Châteauroux de 70 à 80. Les étudiants sont ensuite répartis en groupes de 25 à 30 pour les activités communes obligatoires (français, mathématiques, EPS, formation générale). D'autres groupes sont mis en place pour les options. Une troisième répartition concerne les cours facultatifs de mise à niveau.

Identique dans l'ensemble des centres, le volume horaire de formation peut atteindre 744 heures, dont 624 obligatoires. Si ce volume est moins élevé que dans d'autres IUFM, sa ventilation illustre bien l'affirmation communément répandue dans l'institut selon laquelle la première année a pour objectif premier la réussite au concours - objectif réaliste en l'état actuel de la situation. Ainsi l'horaire des activités obligatoires consacrées à la préparation du concours atteint 412 heures, dont 60 de formation générale et 32 de préparation spécifique à l'oral, auxquelles les étudiants peuvent ajouter jusqu'à 120 heures facultatives de mise à niveau, alors que la partie officiellement intitulée formation professionnelle comprend 156 heures de stage (complétées par 36 heures de préparation et d'exploitation) et 20 heures d'initiation aux techniques d'information et de communication. La formation commune a disparu depuis 1995.

Les contenus de formation, élaborés par les départements disciplinaires, constituent un ensemble solide et relativement cohérent. La formation générale, en revanche, fait l'objet de critiques de la part des usagers en raison de son caractère trop théorique. Une grande part de ces critiques s'adresse à certains formateurs autant, voire plus, qu'à des contenus de formation. La préparation de l'épreuve sur dossier bénéficie théoriquement de 20 heures mais sa place n'apparaît pas toujours clairement dans les emplois du temps.

Le plan de formation et ses déclinaisons locales prévoient une alternance entre les 19 semaines de travail au centre et les trois stages de pratique accompagnée de deux semaines (un dans chaque cycle de l'école primaire), effectués par équipe de deux dans la classe d'un maître formateur ou d'un maître d'accueil. Depuis 1994, chaque stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation systématiques. Ce suivi répond à la triple fonction assignée aux stages par le Projet d'établissement : initiation à la réalité professionnelle, acquisition de connaissances qui ne soient pas uniquement disciplinaires, contribution à la préparation au concours.

L'ensemble de la procédure est solide et cohérent, la réflexion de qualité, l'exécution dynamique. Les centres, en effet, profitent de leur marge d'autonomie pour l'enrichir d'initiatives heureuses, dans la composition des équipes d'accompagnement ou dans le contenu du suivi. On doit seulement regretter que la réflexion ne se fasse pas suffisamment en commun, ce qui permettrait peut-être de généraliser ou d'harmoniser certaines pratiques d'un centre à l'autre (pour le détail, voir en annexe).

La formation spécifique proposée aux redoublants constitue une initiative particulièrement intéressante. Elle concerne cette année 120 étudiants répartis à raison d'une vingtaine par centre, la plupart dans le département où ils étaient en formation l'année précédente. Pour des raisons d'économie de moyens, mais aussi pour tenir compte de leur première année de formation et de leur activité professionnelle éventuelle, l'institut leur offre un programme allégé, sur la base d'un contrat de formation : chaque étudiant dispose d'un crédit horaire de 250 heures, modulable selon ses besoins et les possibilités du centre. Les redoublants peuvent, en outre, suivre l'équivalent de deux semaines de stage de pratique accompagnée.

De manière générale, on relèvera la cohérence entre les formations conduites dans les différents centres, qui se traduit aussi par le caractère relativement homogène des taux de réussite au concours. Il faut certainement la porter au crédit de la direction et des départements disciplinaires. En revanche, du fait de l'abandon de toute formation commune en première année, il n'existe pratiquement aucun contact, même dans les centres de Tours et d'Orléans, entre les PE1 et les PLC1.

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours s'enorgueillit, à juste titre, de l'efficacité de sa formation au regard de la réussite au concours. Certes la diminution du nombre de postes à partir de 1994 ainsi que le flux croissant des candidatures extérieures ont fait diminuer les taux de réussite mais les résultats des étudiants et anciens étudiants de l'IUFM demeurent excellents et supérieurs à la moyenne nationale.

Taux de réussite au concours dans l'académie et hors académie

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Après une session (liste principale seule)	68%	64%	48%	48%	48%	50%	43%
Après une session (listes principale et complémentaire)	82%	81%	63%	57%	52%	52%	49%
Après deux sessions	92%	83%	68%	62%	60%	56%	-

Le taux de réussite des étudiants de l'IUFM est incomparablement supérieur à celui des candidats libres, comme le montrent les statistiques relatives aux sessions de 1995 et 1997.

Taux de réussite au concours dans l'académie			
Session	1995	1997	1998
Postes au concours	365	360	355
Candidats effectifs	1 592	1 725	1 817
dont étudiants IUFM	617	511	600
dont candidats extérieurs	975	1 214	1 217
Admis liste principale (nombre et % de succès)	365 - 23%	355 - 21%	355 - 20%
dont étudiants IUFM	286 - 46%	255 - 50%	259 - 43%
dont candidats extérieurs	79 - 8%	100 - 8%	96 - 8%
Admis listes principale et complémentaire*	588 - 37%	428 - 25%	397 - 22%
dont étudiants IUFM	414 - 67%	296 - 58%	291 - 49%
dont candidats extérieurs	174 - 18%	132 - 11%	106 - 9%

* Jusqu'en 1995, la quasi-totalité des candidats inscrits sur la liste complémentaire ont été appelés à occuper des postes au cours de l'année et admis rn euxième année à l'IUFM l'année suivante.

Si la part des étudiants de l'IUFM par rapport à l'ensemble des admis sur liste principale n'est plus de 85% comme en 1992, elle atteint encore 72% en 1997. Encore faut-il ajouter que sur 100 admis extérieurs à l'IUFM pour la session 1997, 47 avaient antérieurement suivi une préparation au CAPE dans l'institut, ou pour certains dans un autre IUFM. On peut dès lors affirmer que 90% des admis ont été étudiants en IUFM. La promotion 1997 compte même 17 stagiaires qui avaient fréquenté l'IUFM en qualité de PLC1. Un nombre croissant de candidats aux CAPES augmentent, en effet, leurs chances d'accéder au métier d'enseignant en se présentant simultanément au professorat des écoles.

3 - LA FORMATION DE SECONDE ANNÉE

Afin d'aider le stagiaire à construire son identité professionnelle au cours de la seconde année de formation, pour lui déterminante, le plan de formation préconise :

- la mise en place progressive d'une formation individualisée, voire "personnalisée" ;
- le développement du travail autonome des stagiaires ;
- la constitution de groupes de tutorat.

Le schéma d'ensemble, fondé sur l'alternance entre temps de travail à l'IUFM et périodes de stage, est respecté dans les calendriers qui, sans être identiques pour tous les centres comme dans certains IUFM, présentent de fortes similitudes. Un point mérite attention : l'actuelle gestion de l'alternance aboutit à un émiettement excessif, comme cela s'est produit à Orléans en 1997-1998 (des réaménagements sont prévus en conséquence à partir de la rentrée 1998).

Les stages de pratique accompagnée. Le plan de formation prévoit deux stages de pratique accompagnée, de deux semaines chacun, l'un à l'école maternelle (en liaison avec un module de formation obligatoire), l'autre dans une classe d'un autre cycle, éventuellement sous forme de stage filé (1 jour par semaine) pendant 9 semaines. Des possibilités d'aménagement sont prévues en fonction des réalités départementales, des ressources des centres et surtout des besoins des stagiaires. C'est à ce titre que les professeurs stagiaires admis sans avoir suivi la première année de formation bénéficient, peu après la rentrée, d'un stage supplémentaire d'une semaine en cycle 2 ou 3.

Dans les faits, depuis 1995, compte tenu de l'introduction d'un stage au même niveau en première année et pour faire place au stage filé, la durée du stage proprement dit a été réduite de 3 à 2 semaines, en début d'année. Le module "école maternelle" a lieu tantôt avant, tantôt après le stage, ce qui traduit deux orientations différentes. Quant au stage filé, il a été instauré en 1995 afin que les stagiaires puissent préparer leur mémoire professionnel en dehors du stage en responsabilité. L'affectation se fait donc, entre autres, en fonction des projets de mémoire et de l'avis des tuteurs de mémoire. Ce volet de la formation est malheureusement interrompu par la première phase du stage en responsabilité, ce qui entraîne un risque d'éparpillement.

Le mémoire professionnel. Les mémoires font l'objet d'une procédure très précise, depuis une "foire" organisée peu après la rentrée, où formateurs et stagiaires échangent des suggestions de thème, jusqu'à la soutenance en mai devant un jury de trois personnes, en passant par le dépôt avant fin octobre d'une fiche de "pré-agrément" et la remise début mai des mémoires dactylographiés selon des modalités rigoureusement définies. Pour autant, le mémoire n'est pas sans poser des problèmes. Trop souvent perçu par les stagiaires comme une contrainte, voire un pensum, il est surtout vécu comme une surcharge de travail au moment où le stage en responsabilité réclame un temps de préparation important. Alors qu'il est conçu comme un élément majeur d'auto-formation, il est surtout tenu pour un élément d'évaluation. Les séminaires méthodologiques animés par les formateurs de formation générale et disciplinaire ne semblent pas avoir eu de résultats concluants. De manière plus générale, les conditions d'encadrement du mémoire et la place du stage filé dans son élaboration devraient sans doute être précisées.

Le stage en responsabilité. Le stage en responsabilité doit impérativement se dérouler en deux périodes distinctes de quatre semaines chacune, dans des cycles différents. La première période, dont l'évaluation doit conserver un caractère formatif peut, en raison des difficultés de certains stagiaires, être scindée en deux phases, mais non la seconde qui fait l'objet d'une évaluation prise en compte dans la validation de la formation. En dépit d'un encadrement de qualité et d'une véritable réflexion sur l'évaluation du stage, la frontière reste souvent incertaine entre la visite-conseil et l'évaluation. Chaque stagiaire est suivi par une "doublette" professeur - maître formateur et les équipes de circonscription ont la liberté d'effectuer des visites. Des bulletins de visite très détaillés ont été élaborés, un bilan intermédiaire, établi à l'issue du premier stage, doit déboucher sur un "contrat de travail" pour la seconde période, mais il semblerait que l'évaluation prime trop souvent sur le conseil pédagogique. Il y a donc là un point important à préciser et peut-être à revoir.

La formation disciplinaire et générale. En ce qui concerne la polyvalence, on se reportera aux annexes. Quant à la formation commune, elle n'a pas véritablement rencontré le succès escompté. Organisée sous forme de deux périodes de trois jours, avec un thème obligatoire et de 6 à 20 thèmes optionnels, elle a échoué à mobiliser PE et PLC autour de problématiques communes. La responsabilité n'en incombe pas entièrement à l'IUFM (les incompatibilités d'horaires rendent très délicate l'organisation de la formation) mais il conviendrait sans doute d'explorer d'autres voies ou de tirer un meilleur parti d'éléments existants.

La validation. Les procédures de validation sont rigoureusement conformes aux directives ministérielles : chaque élément de l'évaluation (mémoire professionnel, stage en responsabilité, modules de formation) fait l'objet d'une appréciation ; une commission, représentant les différentes catégories de formateurs, établit dans chaque centre un bilan général et, en cas d'évaluation triplement positive, propose la validation de la formation et une appréciation globale, par l'intermédiaire du directeur de l'IUFM, à la commission académique de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles (DPPE).

Les cas d'invalidation sont rares : 4 ajournements et 5 prolongations seulement en 1997. En raison sans doute de cette rareté, l'abondance et la nature des évaluations sont jugées irritantes par un certain nombre de stagiaires qui n'hésitent pas, avec un brin de provocation, à réclamer une évaluation formative...

Les évolutions de la formation. De manière générale, la formation de seconde année tend à évoluer vers une meilleure individualisation des parcours. Le Projet d'établissement se fixait pour objectif à long terme la mise en place d'un dispositif de formation où *"les itinéraires et les modalités sont construits en fonction des besoins des stagiaires", ainsi que "la mise en place de groupes de régulation [...] dont il conviendra d'envisager l'évolution vers une forme véritable de tutorat".*

La contractualisation de la formation constitue l'une des préoccupations majeures de la direction. Bien que l'institut ne se soit pas encore doté du référentiel de formation prévu, la personnalisation de la formation est partout en cours, mais inégalement avancée et diversement organisée selon les centres. Son aspect le plus banal réside dans la différenciation des compléments de polyvalence suivis, en fonction des options choisies l'année précédente. Ce stade minimal de l'individualisation est d'ores et déjà dépassé dans presque tous les centres. Même dans les

disciplines dites fondamentales, français et mathématiques, viennent s'ajouter à un tronc commun des modules optionnels, les uns obligatoires, les autres facultatifs. Dans ces domaines, les stagiaires qui n'ont pas fréquenté d'IUFM doivent suivre, outre le stage supplémentaire de pratique accompagnée mentionné ci-dessus, des enseignements de mise à niveau spécialement conçus à leur intention ou choisis parmi les activités optionnelles de leurs camarades.

Au centre d'Orléans, où l'on a instauré depuis deux ans un cursus court et un cursus long pour la formation en Arts plastiques, les compléments seront négociés cette année à partir d'un "carnet personnel de formation", construit avec la participation des stagiaires. Ce carnet présente clairement, sauf dans le domaine de la formation générale, les éléments obligatoires, optionnels et purement facultatifs offerts dans chaque discipline, ainsi que des "textes-cadres" pour les stages, les modules qui leur sont associés et le mémoire professionnel. Pour plusieurs de ces éléments sont incluses des fiches d'auto-évaluation, à remplir par le stagiaire au cours ou à l'issue de la phase de formation concernée. Couronne l'ensemble une grille de synthèse des niveaux de compétence que se reconnaît le stagiaire, avant et après la formation, dans les domaines "relationnel, organisationnel, institutionnel et fonctionnel". Cet outil constitue une étape importante de la mise au point d'un contrat individualisé, global et évolutif.

Il en est de même des projets finalisés (deux par stagiaire, pour un horaire total de travail autonome de 75 heures) que réalisent cette année, le plus souvent par équipes de 3 à 5, les stagiaires de l'Indre. Les thèmes, très divers, s'inscrivent parfaitement dans une perspective de développement du travail autonome. Le principe de ces modules emporte l'adhésion des stagiaires qui, tout en souhaitant davantage de liberté dans le choix des thèmes, mettent en valeur leur caractère d'auto-formation et affirment leur souci de déboucher sur des travaux utilisables par eux-mêmes mais aussi par leurs collègues. Ils préconisent en définitive la substitution de ces projets aux mémoires actuels.

La mise en place d'un tutorat est également une préoccupation de la direction. Ce tutorat existe déjà dans certains centres pour les stages. Dès 1995, le centre de Tours lui a confié des responsabilités permanentes. Désormais, chaque groupe de PE1 et de PE2 est rattaché, sur le plan territorial et pédagogique, à une circonscription et bénéficie d'un encadrement par une équipe de coordination, composée d'une équipe de circonscription, de deux enseignants de l'IUFM, de quatre maîtres formateurs et de deux délégués étudiants ou stagiaires. Cette équipe a pour mission de prendre en charge la formation des maîtres d'accueil temporaires, l'encadrement des stages de pratique accompagnée, de mettre au point le stage filé des PE2, et même d'assurer le suivi des titulaires débutants. Le Comité n'est pas en mesure d'évaluer les résultats de cette innovation, du moins doit-elle permettre une concertation qui favorisera les convergences en matière didactique.

A Orléans, les "groupes de réflexion" ont évolué vers des "groupes de régulation" institutionnalisés de 25 stagiaires, encadrés par les instituteurs affectés au centre. Ces groupes se réunissent chaque mois et sont ouverts aux autres formateurs. Au terme de l'évaluation des modules et des mémoires sont programmées des rencontres individuelles, consacrées à l'analyse des compétences acquises et aux besoins à satisfaire, selon des modalités de formation diverses. A partir de la rentrée 1998, il est prévu d'expérimenter une individualisation plus précoce et un tutorat réel.

Que ce soit au centre de Châteauroux ou d'Orléans, les stagiaires proposent leurs réflexions sur la mise en œuvre de leur formation professionnelle, parfois sous forme de documents de synthèse recensant leurs propositions. C'est ainsi que les porte-parole des stagiaires du centre d'Orléans ont été appelés à participer aux ateliers qui travaillent respectivement sur la professionnalisation, le mémoire et le carnet de référence.

4 - LES FORMATEURS

Les formateurs permanents. Parmi les formateurs en poste à l'IUFM, les enseignants-chercheurs occupent une place réduite dans la formation des PE. L'éloignement n'est sans doute pas seul en cause : il existe, en effet, d'un côté comme de l'autre, des "traditions". Les enseignants-chercheurs, au demeurant peu nombreux, ne participent à la formation, et encore faiblement, que dans les centres implantés près d'établissements universitaires anciens,

notamment à Orléans. Tel n'est pas le cas à Bourges ou à Châteauroux, où il ne semble pas qu'on ait cherché à nouer des relations avec les établissements d'enseignement supérieur récemment implantés. Il y a sur ce point l'échec d'une ambition affirmée dans le Projet d'établissement.

Ce sont les enseignants du second degré (102 PRAG et PRCE) qui assurent pour l'essentiel la formation des PE. Très peu d'entre eux interviennent également auprès des PLC. Dans l'ensemble, ces formateurs répondent relativement peu aux offres de formation mais participent à des colloques et séminaires nationaux, voire internationaux. On mentionnera enfin le rôle important, à l'interface de l'administratif et du pédagogique, des inspecteurs de l'Education nationale et des enseignants du premier degré affectés à temps plein dans les centres en qualité d'animateurs pédagogiques. Ils semblent bien souvent les plus solides appuis des directeurs de centre pour diffuser auprès des usagers et des autres formateurs la politique de formation concertée voulue par la direction.

Les maîtres de stage. La collaboration avec les professeurs des écoles et instituteurs maîtres formateurs (PEIMF) apparaît globalement positive. Dans chaque centre, les diverses catégories de formateurs se sont rapprochées, dans la mesure où elles sont fréquemment associées dans l'encadrement des activités et la réflexion sur les améliorations à apporter aux processus de formation. Les maîtres formateurs ont pris toute leur place dans la formation. Ils ne sont plus, depuis longtemps, considérés comme des prestataires de service, uniquement chargés d'accueillir des stagiaires. Si l'essentiel de leurs activités concerne l'encadrement et l'évaluation des stages, ils interviennent aussi dans les modules de formation liés à ces stages ou à la connaissance du système éducatif. Par ailleurs, un effort de clarification des droits et des devoirs de cette catégorie de formateurs a été accompli et le mode de décompte des services est d'une grande clarté et, autant que l'on puisse en juger, d'une grande pertinence.

Il serait néanmoins utile d'associer encore davantage les maîtres formateurs au travail des enseignants de l'IUFM afin d'arriver à une harmonisation des discours et à une réflexion en profondeur sur les objectifs des stages. Il est vrai également que les PEIMF se sentent surtout liés au centre du département dans lequel ils travaillent, et que la structure académique constitue une nébuleuse assez lointaine. La situation n'a rien de surprenant mais il faudrait éviter que certains d'entre eux ignorent encore la possibilité qui leur est offerte de s'inscrire dans les départements disciplinaires de l'IUFM.

L'institut a également recours, en nombre sensiblement égal à celui des PEIMF, à des maîtres d'accueil temporaires (MAT) qui reçoivent, après une brève formation - ou du moins une information -, des étudiants ou des stagiaires pour des stages de pratique accompagnée. Il importe certainement de développer la formation de ces maîtres, ce qui pourrait devenir l'une des tâches de la formation continue avec l'appui des inspections académiques.

Excepté dans le Cher où, pour des raisons de personnes, les relations avec les circonscriptions étaient jusqu'à ces derniers mois réduites à leur plus simple expression, elles sont satisfaisantes sur le plan d'une collaboration au moins formelle qui s'exprime à l'occasion des stages chez les MAT, du suivi et de l'évaluation du stage en responsabilité et de la formation continue. En Indre-et-Loire, la mise en synergie des ressources du centre et des circonscriptions, dans le cadre des équipes de coordination, a permis de remédier aux discordances dans les analyses, les critiques et les consignes. La formule mérite d'être généralisée.

5 - CONCLUSION. Dynamique, bien structurée, la formation des PE à l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours a fait ses preuves. Le taux de succès de ses étudiants au concours est très satisfaisant et leur pourcentage par rapport à l'ensemble des lauréats atteint un niveau excellent, supérieur à la moyenne nationale. Ces résultats semblent valider à la fois les procédures d'admission en première année et la préparation dispensée. Quant à la qualité des PE issus de l'IUFM, elle est très favorablement appréciée des IEN, relayés par les inspecteurs d'académie, en dépit de quelques lacunes en matière de connaissances institutionnelles.

Pour autant, des améliorations sont encore à envisager afin d'obtenir l'adhésion plus marquée des étudiants et des stagiaires aux contenus, aux modalités et à l'évaluation de leur formation. On y parviendra par :

- la contractualisation de la formation, aboutissant à la définition de parcours individualisés faisant une plus large place à l'auto-formation et à la co-formation étayées sur les richesses qu'offrent les centres de ressources documentaires et les technologies modernes d'information et de communication ;

- la révision des procédures d'évaluation et de validation de la formation, davantage fondées sur l'analyse d'activités réellement conduites par les stagiaires dans leurs classes et non artificiellement montées pour servir de support à l'évaluation ;

- la révision des contenus et de la présentation de la formation générale et de la formation commune, points faibles du dispositif ;

- la remise en question de la forme actuelle des mémoires professionnels ;

- une coordination accrue, à l'exemple de celle initiée dans l'Indre-et-Loire, entre formateurs des centres et des circonscriptions pour mieux harmoniser encore prescriptions et appréciations des divers intervenants.

Il est juste de dire que ces améliorations sont programmées dans le Projet d'établissement et son bilan d'étape et que, tant au siège de l'institut que dans les centres départementaux, les responsables et la majorité des formateurs travaillent à les faire passer dans les faits. Il est révélateur de cet état d'esprit que les stagiaires soient associés à cet intense effort de réflexion. L'un des principaux mérites de l'IUFM réside précisément dans sa "flexibilité", sa capacité à réagir rapidement et méthodiquement aux sollicitations, qu'elles viennent de son environnement ou qu'elles émergent en son sein.

II - LA FILIÈRE ADAPTATION ET INTÉGRATION SCOLAIRES

La formation au CAPSAIS (Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires) est une formation complémentaire qui s'adresse à des enseignants du premier degré ayant au moins trois années d'expérience professionnelle. Elle assure la préparation au diplôme permettant d'enseigner dans les classes spécialisées, dans l'option correspondant à celle choisie pour la formation.

Alors qu'en théorie, ne devraient enseigner dans ces classes que des titulaires du CAPSAIS, dans les faits un nombre croissant de postes sont tenus par des personnels non spécialisés. A titre d'exemple départemental, dans l'Indre, sur 19 classes d'intégration scolaire, 11 seulement sont tenues par des titulaires spécialisés. Les autres le sont, à titre provisoire, par des professeurs des écoles. Certains éléments actuels d'évolution (cf. infra) pourront peut-être remédier à cette situation anormale.

La filière AIS constituait antérieurement un "département", lui-même issu d'un centre régional créé en 1964 et annexé à l'époque à l'École normale d'instituteurs. Dans l'organisation générale de l'IUFM, cette formation spécialisée ne constitue donc pas un département disciplinaire, mais une filière parmi d'autres.

1 - LES ÉVOLUTIONS. La filière Adaptation et Intégration scolaires est en cours d'évolution rapide, en raison d'une part, de la parution en 1997 de textes officiels qui redéfinissent les examens et la formation dans ce domaine, d'autre part des besoins nouveaux de formation qui dépassent désormais le seul secteur spécialisé. L'année 1997-1998 est ainsi apparue comme une année de transition vers une rénovation de la formation, en partie réalisée par le dispositif actuel, et qui doit être achevée à la rentrée 1998.

L'évolution est, en effet, importante. Les nouveaux textes officiels rénovant le CAPSAIS s'appuient sur :

- la définition de nouvelles "unités de spécialisation" (US1, US2, US3), selon un modèle inspiré des formations de type universitaire et non plus "école normale" ;

- des "principes de formation", eux-mêmes soutenus par des référentiels de compétences.

Dans cette perspective, la formation initiale spécialisée est organisée selon le principe de l'alternance entre périodes d'enseignement et de stage. Fondée sur un parcours de formation individualisé (impliquant bilan de compétences et contrat de formation), elle connaît des modalités diverses en fonction des besoins locaux, lesquels sont analysés au niveau académique ou inter-académique. Le cursus peut être établi sur une durée variant de deux à

trois ans. La mise en œuvre des formations fait l'objet de conventions signées entre le recteur et le directeur de l'IUFM, assorties de conventions départementales impliquant les inspections académiques.

L'évolution touche également la place de ces formations dans le dispositif général. Désormais la tendance est au décloisonnement des formations spécialisées, en termes :

- d'objectifs pédagogiques (participation à d'autres formations, essentiellement sur le thème des difficultés scolaires) ;
- de contenus et de démarches (référence à la prévention, l'intégration, la réduction des échecs ; alternance et approches pluridisciplinaires) ;
- de modalités (concertation avec les inspecteurs d'académie) ;
- de formation continue (articulation avec les plans académiques et départementaux).

2 - LA MISE EN OEUVRE. Le dossier de cette filière fait l'objet d'une attention particulière de la part du directeur de l'IUFM. Des dispositions ont été prises immédiatement pour tenir compte des évolutions. C'est ainsi que le plan de formation de l'IUFM, inclus dans son Projet d'établissement, a été révisé en concertation avec les représentants des inspecteurs d'académie, pour répondre aux nouvelles dispositions officielles. En outre, le directeur de l'IUFM a confié la responsabilité générale de la filière à l'un de ses directeurs adjoints, également directeur du centre de Châteauroux et ancien inspecteur spécialisé de l'Education nationale. Ce dernier est également responsable de la formation des PE et des relations avec les inspections académiques. L'ancien responsable est chargé d'assurer la cohérence pédagogique et la référence universitaire de la formation.

Quatre options du CAPSAIS sont préparées à l'IUFM :

- option D (enfants et adolescents présentant des troubles importants à dominante psychologique) ;
- option E (enseignement et aide pédagogique auprès d'enfants en difficulté dans l'enseignement du premier degré) ;
- option F (enseignement et aide pédagogique auprès d'adolescents et de jeunes en difficulté) ;
- option G (aide à dominante rééducative dans l'enseignement du premier degré).

Au total, la filière AIS accueille 44 stagiaires, dont 15 hors académie, pour une capacité d'accueil de 80 places. Il faut toutefois ajouter les effectifs de stagiaires en formation continue, soit environ 15 personnes au long de 30 semaines, ce qui fait un effectif régulier global de 50 stagiaires environ, sans tenir compte des stages plus ponctuels. L'équipe de formateurs comprend 5 personnes, dont 1 universitaire, ainsi que des intervenants extérieurs. La création d'un poste d'enseignant du premier degré semble nécessaire pour faire face aux nouvelles exigences d'alternance.

Les formations se déroulent au centre des Fondettes près de Tours, dirigé par l'un des membres de l'équipe, qui assure également la gestion administrative des personnels et des moyens de la filière. L'éloignement géographique du responsable de la filière (travaillant à Châteauroux) ne rend pas la coordination très aisée. En conséquence, outre les efforts effectués pour assurer les rencontres et les concertations indispensables, il faudrait développer et utiliser les moyens modernes de communication.

Parmi les problèmes soulevés, on retiendra les points suivants :

- il paraît souhaitable de ménager des temps d'échange entre les options afin de mettre en commun les expériences ;
- à l'occasion des stages, il faudrait développer les rencontres entre les différents partenaires (formateurs, maîtres d'accueil, équipes de circonscription, stagiaires). Peut-être même pourrait-on moduler la durée des stages en fonction des types de formation, sans pour autant s'éloigner des orientations officielles ;
- une amélioration de l'articulation entre "théorie" et "pratique" pourrait être obtenue par une plus grande implication des formateurs de terrain dans l'équipe de formation de l'IUFM, par un meilleur encadrement des stages et par une réelle formation des maîtres d'accueil.

De manière générale, l'instauration d'un réseau de ressources soutenu par les moyens modernes de communication permettrait de mieux connaître et utiliser les compétences locales.

Pour l'année 1998-1999, plusieurs parcours de formation ont été proposés, certains plus contraignants en termes de moyens et d'organisation. Quelle que soit la solution finalement retenue, on fera les suggestions suivantes :

- renforcer la liaison entre l'équipe de formation (avec une meilleure intégration des intervenants extérieurs) et les équipes de circonscription ;
- définir et développer une politique de formation des maîtres d'accueil ;
- favoriser plus systématiquement la mise en place de parcours individualisés de formation.

Deux autres points semblent insuffisamment élaborés :

- la formation continue : si la formation des maîtres d'accueil fait partie des mesures déjà mises en œuvre, la formation des personnels de l'AIS en poste et celle des personnels "ordinaires" dans le domaine nécessite de poursuivre et de développer la concertation avec les instances départementales. Les modalités pratiques restent à affiner mais de nombreux thèmes sont susceptibles d'intéresser des personnels aux statuts variés (enfants en difficulté, violence à l'école, aide didactique...) ;
- la recherche : en dépit de la présence d'un enseignant-chercheur, il ne semble pas y avoir de politique de recherche définie en liaison avec la formation des stagiaires. Toute politique en ce domaine est certes liée à la politique globale de l'établissement (cf. infra), mais une mise en œuvre spécifique pourrait être élaborée dans l'équipe de formation elle-même, en liaison avec les intervenants et les universités.

3 - CONCLUSION. L'IUFM a rapidement pris en compte la rénovation des formations spécialisées, remaniant les responsabilités au sein de la filière, transformant les formations et développant la concertation avec les inspecteurs d'académie ou leurs représentants. En dépit des difficultés, dont toutes ne sont pas dissipées, l'évolution est favorable et doit être poursuivie pour répondre aux orientations actuelles qui tendent à décloisonner les institutions, et donc les formations.

La filière AIS intervient déjà dans la formation des PE2 (module de 25 heures) ou des conseillers principaux d'éducation (CPE), mais les actions menées manquent de visibilité et gagneraient à être mieux mises en valeur. Des formules complémentaires sont sans doute possibles, comme l'intervention, dans la filière AIS, d'enseignants-chercheurs de l'IUFM ou de l'université ; ou encore la création d'un réseau de ressources (cf. supra) pour assurer la liaison avec le terrain et l'information des personnels, spécialisés ou non, appartenant ou non à l'Education nationale.

III - LA FORMATION DES PROFESSEURS DE LYCÉE ET COLLÈGE

1 - L'ADMISSION. Depuis sa création, l'IUFM a refusé toute forme de sélection à l'entrée en première année, sauf dans certaines filières nécessitant des équipements pour la formation expérimentale. Dans ce dernier cas, des capacités d'accueil sont définies en fonction des moyens dont disposent l'IUFM et ses partenaires, la sélection s'effectuant sur des critères tels que le cursus universitaire, le niveau de diplôme, les activités préprofessionnelles... Autrement, la seule forme de régulation concerne les candidatures de redoublants, soumises depuis 1996 au contrôle et à l'approbation des responsables de filière ainsi qu'à un "contrat d'assiduité" passé avec l'étudiant. A l'heure actuelle, 80% des demandes sont acceptées, la sélection restant donc faible.

En termes de gestion administrative, le fonctionnement général des campagnes d'admission apparaît satisfaisant. L'IUFM s'est donné les moyens de répondre aux besoins en informatisant les procédures et en formant son personnel, en recourant à des vacataires sur budget propre, en centralisant les tâches au siège sans négliger une prise en charge souplement décentralisée des inscriptions. Les liaisons informatiques entre le siège et les centres assurent une circulation régulière et actualisée des informations. Pour autant, une aide accrue de la part d'enseignants faciliterait certainement la tâche du personnel administratif dans certains domaines de l'accueil des étudiants.

Dans l'ensemble, face à l'afflux croissant d'étudiants (même si l'on assiste actuellement à un certain tassement des effectifs), l'IUFM a réagi efficacement en procédant graduellement aux évolutions nécessaires. Parmi les améliorations apportées, on relèvera :

- la communication des barèmes aux étudiants dans un souci de transparence ;
- un effort de simplification et de lisibilité des critères d'admission ;
- une gestion attentive de la validation des acquis universitaires, dont les unités de préprofessionnalisation ;
- un effort de communication externe pour rendre plus lisible la finalité professionnelle de l'institut.

2 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE. On trouvera en annexe les informations spécifiques aux filières évaluées. On se bornera ici à quelques constats et suggestions. Concernant l'investissement des enseignants-chercheurs de l'université tout d'abord, on retrouve à l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours l'habituelle diversité de situations, au-delà des relations institutionnelles : implication variable selon les disciplines, satisfaisante en Education musicale, par exemple, plus relâchée en Lettres modernes, où les professeurs d'université se sentent peu concernés par la préparation au CAPES. Pour certains formateurs, cette situation résulte en partie de l'incapacité qu'aurait l'IUFM à prendre en compte la double mission des enseignants-chercheurs. Quoi qu'il en soit, sans négliger les ententes et les négociations au sein des filières, il serait bon de reprendre la question en s'interrogeant notamment sur la place et l'apport des enseignants-chercheurs de l'université (mais aussi de l'IUFM) dans l'institut.

La formation générale n'appelle pas de commentaire particulier. Quant à la formation commune, elle a été supprimée en première année (cf. La formation des professeurs des écoles). L'organisation des stages, en revanche, mérite quelques remarques. Elle est nettement moins structurée que celle des stages de PE1. Statutairement, ces stages ne sont pas obligatoires (60% seulement des étudiants en bénéficient) et la situation est très variable d'une discipline à l'autre. La nature des exigences des jurys de CAPES est fréquemment invoquée pour expliquer ces différences. Un véritable chantier s'ouvre pour l'institut s'il veut améliorer cet état de fait.

Il ne dépend pas de l'IUFM de rendre ces stages obligatoires pour renforcer la professionnalisation en première année. Il lui revient en revanche de les aménager de telle sorte qu'un maximum d'étudiants puissent en profiter (avec des modalités particulières pour les redoublants). Tout d'abord, en faisant reconnaître l'utilité de ces stages dans toutes les disciplines, avec des modulations possibles suivant les exigences spécifiques des filières ; ensuite, en élaborant un calendrier qui consolide la place des stages dans la formation tout en allégeant le dispositif (par exemple, un stage d'une semaine au premier trimestre, suivi d'un second stage après les épreuves écrites des concours).

Les résultats aux concours. Les remarques suivantes portent sur les résultats de la session 1997. Sur l'ensemble des concours du second degré, le nombre de candidats de l'IUFM présents était en très légère hausse pour un nombre de postes en forte baisse. Les deux phénomènes ont entraîné une faible chute du taux global de réussite.

Pour les seuls CAPES, le taux de réussite ainsi que le nombre de lauréats augmentent très légèrement par rapport à la session précédente. La chute sensible que l'on note pour les CAPET est essentiellement due au CAPET de Technologie, dont les résultats restent bons mais n'ont plus le caractère exceptionnel des sessions passées, en raison de la forte diminution du nombre de postes offerts au concours.

Les étudiants ayant redoublé au moins une fois représentaient plus de 34% des présents à l'ensemble des concours (plus de 36% pour les seuls CAPES). Leur taux de réussite pour les CAPES est plus élevé que celui des nouveaux inscrits mais les taux s'équilibrent sur l'ensemble des concours.

Cf. tableaux pages suivantes.

3 - LA FORMATION DE SECONDE ANNÉE

La formation générale. On ne s'étendra pas sur la formation disciplinaire ni sur la formation commune, traitée dans le chapitre sur les professeurs des écoles. La formation générale suscite des critiques qui, une fois de plus, concernent davantage les intervenants que les contenus de formation. L'impression qui s'en dégage est que le succès de la formation générale est très lié - trop sans doute - aux formateurs qui la dispensent, ce qui peut conduire, dans certains cas, à sa suppression en l'absence de personnel compétent. Une réflexion devrait être engagée pour mieux structurer la formation générale et définir éventuellement les compétences requises pour sa mise en œuvre.

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

1 - 1996-1997 (session 1997)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Orléans-Tours**	France nat. *	France IUFM **	Orléans-Tours**	France nat. *	France IUFM **	Orléans-Tours**
1er degré									
Professeurs des écoles	**46 058**		**511**	**8 497**		**255**	**18,4%**		**49,9%**
2nd degré									
CAPES									
Philosophie	2 437	831	19	180	74	0	**7,4%**	**8,9%**	**0,0%**
Lettres classiques	644	377	13	399	252	7	**62,0%**	**66,8%**	**53,8%**
Lettres modernes	6 851	3 721	163	1 382	905	33	**20,2%**	**24,3%**	**20,2%**
Histoire-Géographie	9 274	4 939	238	971	600	32	**10,5%**	**12,1%**	**13,4%**
Sciences économiques et sociales	2 125	866	34	104	67	1	**4,9%**	**7,7%**	**2,9%**
Allemand	1 581	805	26	189	108	1	**12,0%**	**13,4%**	**3,8%**
Anglais	6 929	3 797	233	1 101	740	32	**15,9%**	**19,5%**	**13,7%**
Espagnol	3 237	1 718	150	400	237	22	**12,4%**	**13,8%**	**14,7%**
Mathématiques	8 192	3 656	218	1 154	703	34	**14,1%**	**19,2%**	**15,6%**
Physique et Chimie	5 477	2 224	74	612	416	4	**11,2%**	**18,7%**	**5,4%**
Sciences de la vie et de la terre	3 193	948	37	370	228	6	**11,6%**	**24,1%**	**16,2%**
Education musicale et Chant choral	599	373	38	266	193	27	**44,4%**	**51,7%**	**71,1%**
Documentation	1 889	838	55	100	67	5	**5,3%**	**8,0%**	**9,1%**
CAPEPS	3 961	2 316	55	1 060	805	12	**26,8%**	**34,8%**	**21,8%**
Conseiller Principal d'Education	8 654	1 354	23	400	177	4	**4,6%**	**13,1%**	**17,4%**
CAPET									
Génie mécanique *option productique*	298	167	9	95	73	2	**31,9%**	**43,7%**	**22,2%**
Génie électrique *option électrotechnique et énergie*	457	236	6	130	105	3	**28,4%**	**44,5%**	**50,0%**
Technologie *option construction mécanique*	375	255	22	160	138	12	**42,7%**	**54,1%**	**54,5%**
option construction électrique	290	157	26	110	93	11	**37,9%**	**59,2%**	**42,3%**
option gestion	295	211	17	110	99	8	**37,3%**	**46,9%**	**47,1%**
Economie-Gestion *option éco. et gestion administrative*	769	375	-	55	41	-	**7,2%**	**10,9%**	**-**
option éco. et gestion comptable	1 823	656	30	95	61	4	**5,2%**	**9,3%**	**13,3%**
option éco. et gestion commerciale	144	491	9	64	43	2	**44,4%**	**8,8%**	**22,2%**
CAPLP2									
Mathématiques - Sciences physiques	4 150	1 609	18	450	300	18	**10,8%**	**18,6%**	**100,0%**
Lettres / Histoire	3 542	1 044	22	420	206	6	**11,9%**	**19,7%**	**27,3%**
Anglais / Lettres	3 119	913	12	375	162	2	**12,0%**	**17,7%**	**16,7%**

* : tous candidats (IUFM + libres)
** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM d'Orléans-Tours

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

2 - 1995-1996 (session 1996)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite Admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Orléans-Tours**	France nat. *	France IUFM **	Orléans-Tours**	France nat. *	France IUFM **	Orléans-Tours**
1er degré									
Professeurs des écoles	**43 225**		**537**	**8 990**		**258**	**20,8%**		**48,0%**
2nd degré									
CAPES									
Philosophie	2 131	824	16	240	83	2	**11,3%**	**10,1%**	**12,5%**
Lettres classiques	592	366	10	327	206	2	**55,2%**	**56,3%**	**20,0%**
Lettres modernes	6 107	3 914	112	1 369	569	26	**22,4%**	**14,5%**	**23,2%**
Histoire-Géographie	8 882	5 440	248	926	627	29	**10,4%**	**11,5%**	**11,7%**
Sciences économiques et sociales	2 312	953	28	170	119	1	**7,4%**	**12,5%**	**3,6%**
Allemand	1 514	914	38	231	157	8	**15,3%**	**17,2%**	**21,1%**
Anglais	6 919	4 113	240	1 082	691	30	**15,6%**	**16,8%**	**12,5%**
Espagnol	2 939	1 824	142	383	259	18	**13,0%**	**14,2%**	**12,7%**
Mathématiques	7 328	3 563	159	1 497	759	35	**20,4%**	**21,3%**	**22,0%**
Physique et Chimie	6 023	2 230	112	932	480	15	**15,5%**	**21,5%**	**13,4%**
Sciences de la vie et de la terre	2 691	908	24	330	205	1	**12,3%**	**22,6%**	**4,2%**
Education musicale et Chant choral	582	352	53	223	168	17	**38,3%**	**47,7%**	**32,1%**
Documentation	2 104	991	59	130	103	8	**6,2%**	**10,4%**	**13,6%**
CAPEPS	3 364	2 154	36	830	646	11	**24,7%**	**30,0%**	**30,6%**
Conseiller Principal d'Education	7 714	1 242	16	400	184	2	**5,2%**	**14,8%**	**12,5%**
CAPET									
Génie mécanique *option productique*	267	163	13	97	77	6	**36,3%**	**47,2%**	**46,2%**
Génie électrique *option électrotechnique et énergie*	455	215	9	143	98	4	**31,4%**	**45,6%**	**44,4%**
Technologie *option construction mécanique*	268	483	12	219	434	12	**81,7%**	**89,9%**	**100,0%**
option construction électrique	216		22	125		14	**57,9%**		**63,6%**
option gestion	242		13	207		13	**85,5%**		**100,0%**
Economie-Gestion *option éco. et gestion administrative*	806	1563	6	85	238	1	**10,5%**	**10,8%**	**16,7%**
option éco. et gestion comptable	2 194		37	178		4	**8,1%**		**10,8%**
option éco. et gestion commerciale	1 305		22	114		2	**8,7%**		**9,1%**
CAPLP2 (1)									
Mathématiques - Sciences physiques	3 099	479	29	460	142	30	**14,8%**	**29,6%**	**103,4%**
Lettres / Histoire	2 842	681	30	430	196	8	**15,1%**	**28,8%**	**26,7%**
Anglais / Lettres	2 424	299	8	375	64	6	**15,5%**	**21,4%**	**75,0%**

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

(1) : des inscrits dans d'autres filières ont été reçus à ces 3 concours (cf. annexes).

Sources : MENRT (DPD) - IUFM d'Orléans-Tours

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

3 - 1994-1995 (session 1995)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite Admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Orléans-Tours**	France nat. *	France IUFM **	Orléans-Tours**	France nat. *	France IUFM **	Orléans-Tours**
1er degré									
Professeurs des écoles	**49 954**		**617**	**9 622**		**286**	**19,3%**		**46,4%**
2nd degré									
CAPES									
Philosophie	1 724	650	6	280	105	1	**16,2%**	**16,2%**	**16,7%**
Lettres classiques	517	312	9	291	194	7	**56,3%**	**62,2%**	**77,8%**
Lettres modernes	5 316	3 326	103	1 473	1 018	35	**27,7%**	**30,6%**	**34,0%**
Sciences économiques et sociales	2 208	1 001	57	240	183	4	**10,9%**	**18,3%**	**7,0%**
Histoire-Géographie	8 049	5 481	237	1 078	809	23	**13,4%**	**14,8%**	**9,7%**
Allemand	1 365	885	40	224	138	1	**16,4%**	**15,6%**	**2,5%**
Anglais	5 938	3 908	209	1 049	793	39	**17,7%**	**20,3%**	**18,7%**
Espagnol	2 633	1 739	122	424	314	20	**16,1%**	**18,1%**	**16,4%**
Mathématiques	6 581	3 336	135	1 618	1 068	54	**24,6%**	**32,0%**	**40,0%**
Physique et Chimie	5 016	2 266	99	1 058	628	21	**21,1%**	**27,7%**	**21,2%**
Sciences de la vie et de la terre	2 080	802	28	330	239	13	**15,9%**	**29,8%**	**46,4%**
Education musicale et Chant choral	517	390	41	169	135	13	**32,7%**	**34,6%**	**31,7%**
Documentation	2 370	1 264	71	200	159	3	**8,4%**	**12,6%**	**4,2%**
Conseiller Principal d'Education	**7 691**	**1 210**	**21**	**400**	**199**	**3**	**5,2%**	**16,4%**	**14,3%**
CAPET									
Génie mécanique									
option productique	244	146	9	107	62	5	**43,9%**	**42,5%**	**55,6%**
Génie électrique									
option électrotechnique et énergie	392	222	7	147	117	2	**37,5%**	**52,7%**	**28,6%**
Technologie									
option construction mécanique	260	406	15	217	370	15	**83,5%**	**91,1%**	**100,0%**
option construction électrique	216		18	115		17	**53,2%**		**94,4%**
option gestion	178		6	146		5	**82,0%**		**83,3%**
Économie-Gestion									
option éco. et gestion administrative	770	1770	13	145	389	2	**18,8%**	**22,0%**	**15,4%**
option éco. et gestion comptable	2 378		46	300		8	**12,6%**		**17,4%**
option éco. et gestion commerciale	1 239		35	192		9	**15,5%**		**25,7%**
CAPLP2 (1)									
Mathématiques - Sciences physiques	2 342	446	11	434	158	18	**18,5%**	**35,4%**	**163,6%**
Lettres / Histoire	2 348	531	18	420	195	7	**17,9%**	**36,7%**	**38,9%**
Anglais / Lettres	1 774	226	5	311	67	8	**17,5%**	**29,6%**	**160,0%**

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

(1) : des inscrits dans d'autres filières ont été reçus à ces 3 concours (cf. annexes).

Sources : MENRT (DPD) - IUFM d'Orléans-Tours

Le mémoire professionnel. L'exercice du mémoire professionnel connaît également des difficultés. Dans l'ensemble, les stagiaires en voient peu l'utilité. Il est fréquent que la rédaction du mémoire apparaisse uniquement comme un surcroît de travail. Une information claire sur les objectifs du mémoire et sa place dans la formation serait bienvenue et permettrait d'éviter les incompréhensions. La qualité de l'encadrement varie selon la disponibilité des formateurs et les moyens documentaires dont disposent les centres. De manière générale, il serait bon d'éviter que le tuteur du mémoire soit également tuteur du stage en responsabilité. Ce choix repose essentiellement sur des considérations de proximité géographique. Or il serait certainement souhaitable, dans l'intérêt de la formation, d'avoir deux tuteurs différents.

Les stages. En matière de stages, l'IUFM bénéficie d'une conjoncture particulièrement favorable, grâce à la présence dans l'équipe de direction d'un IPR-IA, ancien directeur du centre pédagogique régional, et d'un chef d'établissement. Ce fait, ainsi que les excellentes relations qu'ils ont nouées avec les services rectoraux, les corps d'inspection et les chefs d'établissement influent très heureusement sur l'organisation des stages. Il faudra donc veiller à ce que leur départ et les transformations de l'équipe de direction ne nuisent pas à la qualité des partenariats.

L'affectation des stagiaires se fait en étroite collaboration avec le rectorat. Comme on l'a déjà relevé (cf. "Gouvernement et gestion"), la négociation permet de prendre réellement en compte les exigences de la formation sans céder systématiquement à la logique de gestion des moyens d'enseignement. Cet équilibre sera préservé si l'on maintient au sein de l'équipe de direction des gens du terrain susceptibles de négocier avec le rectorat sur un pied d'égalité. Une évolution vers un véritable réseau d'établissements contribuerait aussi à maintenir une qualité constante des conditions de formation. La construction d'un réseau stabilisé permettrait, en effet, de pérenniser un corps de formateurs de terrain et, de ce fait, de développer une réelle politique de formation des formateurs. Celle-ci ne pourra d'ailleurs qu'être facilitée par le rapprochement entre la formation initiale et la formation continue.

L'institut a développé des initiatives intéressantes, notamment la création de groupes de référence (réunissant un chef d'établissement, un conseiller pédagogique et un PIUFM), chargés d'encadrer les stagiaires. Ce type de procédure mérite d'être renforcé car il a pour avantage d'apprendre au futur professeur à travailler en équipe pluridisciplinaire.

Concernant les stages de pratique accompagnée qui se déroulent essentiellement en collège (les stagiaires effectuant le plus souvent leur stage en responsabilité en lycée), on soulignera la nécessité d'établir un réseau et de renforcer la collaboration avec les chefs d'établissement. Si certains d'entre eux seulement participent aux formations, tous devraient être en mesure de remplir les fonctions de conseiller dans les groupes de référence. De manière générale, ces stages pourraient être l'occasion de réfléchir aux spécificités des établissements et à la variété des attitudes professionnelles. Dans cette perspective, il conviendrait sans doute de modifier le calendrier afin de programmer le stage plus tôt dans l'année.

Si le bilan apparaît positif pour les stages des PLC2, il n'en va pas de même pour le stage en entreprise effectué par les PLP2. L'impression dominante est que ce stage ne constitue pas une priorité de la formation. Il n'existe pas de réseau d'entreprises, celles-ci se montrant d'ailleurs relativement peu intéressées, et ce sont les stagiaires qui les démarchent. Le suivi des stagiaires dans l'entreprise est inexistant. Il s'agit dès lors pour la direction de l'IUFM d'engager un travail avec les formateurs afin de créer le réseau nécessaire et de le pérenniser. Ce n'est qu'à cette condition que les stages présenteront un intérêt, surtout si l'on contractualise ces nouveaux rapports. A quoi il faut ajouter la nécessité d'une meilleure définition des objectifs du stage. Les stagiaires connaissant tous déjà l'entreprise, le stage se borne actuellement à être le terrain d'expérimentation du mémoire, alors que les processus industriels observés pourraient être à la base d'applications pédagogiques. Cet aspect de la formation des PLP est donc à revoir car il se présente comme une contrainte sur laquelle l'institut tente de plaquer un sens.

4 - CONCLUSION

A l'actif de l'établissement il faut porter sa constante adaptation des procédures d'admission aux flux variables des candidats et des postes disponibles ; ses succès aux concours de première année, avec des taux de

réussite supérieurs ou égaux à la moyenne nationale dans la moitié des disciplines couvertes. Parmi ses difficultés en suspens, on relève l'organisation des stages de première année et dans la filière PLP2, l'aversion généralisée des stagiaires à l'encontre du mémoire professionnel, les critiques adressées à la formation générale et enfin la trop faible implication des enseignants-chercheurs de l'université. Ce dernier point en particulier n'est pas spécifique à l'IUFM d'Orléans-Tours : cela reste un problème national non résolu que d'inventer une recherche de pointe valorisante pour les enseignants-chercheurs et utile à l'établissement.

IV - LA VIE DE L'ÉTUDIANT

Le domaine de la vie de l'étudiant fait l'objet d'une véritable politique à l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours, mise en valeur non seulement dans le Projet d'établissement, mais aussi dans le livret de l'étudiant. S'il y a parfois des écarts importants entre les objectifs affichés et la réalité - ce qui est inévitable -, les personnels concernés en sont conscients et tentent d'y remédier.

La vie matérielle des usagers a été facilitée autant que possible, en fonction des ressources des différents centres. Des possibilités de logement sont offertes ou, à défaut, une aide pour trouver à se loger en ville. Dans chaque centre fonctionnent des restaurants ou des cafétérias, gérés par des associations d'usagers auxquelles ils procurent des ressources non négligeables. L'institut s'est également soucié de consolider sa politique sociale en créant une Commission d'action sociale, présidée par un directeur adjoint et chargée de la répartition des aides (destinées aux usagers mais aussi aux personnels). Elle intervient dans trois domaines : aides individualisées (montant équivalent aux frais de scolarité) ; aide aux associations culturelles ; aides pour les frais de transport (déplacements loin du centre d'affectation). Il serait souhaitable que cette commission définisse une politique d'aide claire et affichée, conformément à la mission qui lui a été confiée, et qu'elle soit davantage connue des étudiants.

Les activités culturelles et sportives sont considérées dans le plan de formation comme *"une composante de la formation des enseignants".* De fait, il existe une vie culturelle, artistique et sportive riche et variée, même si l'on ne peut parler d'une véritable politique culturelle, de l'aveu même de l'institut. Dans chaque centre, des activités sont proposées par des formateurs de l'IUFM et des associations d'usagers. Outre les activités traditionnelles, les centres ont développé des initiatives intéressantes et originales : à Bourges, un centre de ressources artistiques en musique électro-acoustique ; à Chartres, un ciné-club et une participation active aux actions conduites par "Danse au Coeur" ; à Châteauroux, un atelier-théâtre ; à Tours des expositions et des conférences ; à Blois, un atelier-danse ; à Orléans, des spectacles et des conférences.

L'IUFM pourrait tirer profit de cette richesse en donnant une impulsion aux relations inter-centres et en favorisant la participation des PLC à ces activités : ce serait là un des moyens de construire cette culture commune souhaitée dans le Projet d'établissement. Par ailleurs, l'institut devrait prendre en charge et approfondir le projet d'intégrer ces activités à la formation.

V - LA DOCUMENTATION

L'IUFM a repris les fonds des bibliothèques des anciennes Écoles normales de l'académie et dispose donc de six centres documentaires placés sous la responsabilité de professeurs certifiés de documentation. La politique menée depuis 1993 a mis l'accent sur la diversification des achats en direction de l'enseignement du second degré et de la recherche en éducation, sur l'informatisation (achevée) des fichiers et de l'emprunt, sur l'accès au réseau dans chaque centre documentaire (en cours) et sur l'intégration des nouveaux supports. La création en 1998 d'un emploi de conservateur des bibliothèques permettra de structurer un service commun de documentation.

Actuellement, le fonds s'élève à 100 000 volumes sur papier. Un programme de travaux d'aménagement des locaux et d'équipement informatique est en cours. A Châteauroux, les travaux sont achevés. Ils le seront à court

terme dans les centres de Tours et d'Orléans. Dans ce dernier cas, la création d'un pôle scientifique régional s'accompagnera de la création d'une bibliothèque et d'un centre de documentation spécialisés en sciences et technologie. Enfin, des travaux de restructuration, d'aménagement et d'équipement sont prévus à Blois, Bourges et Chartres.

La mise en réseau interne des centres de documentation reste à réaliser et devrait être achevée à la fin de l'année 1998. L'accès au réseau Internet est encore impossible actuellement mais peut se faire dans d'autres salles, spécifiques ou non (salle des professeurs à Blois, par exemple). De manière générale, la communication et l'information interne aux centres pourraient être améliorées afin que l'ensemble des usagers soit au fait de l'évolution des ressources effectivement disponibles.

Les centres de documentation travaillent en collaboration avec les bibliothèques universitaires, le CRDP et les CDDP (cf. "Gouvernement et gestion"). Il y a sans doute une réflexion plus poussée à mener sur la question de l'intégration de la documentation dans la formation. L'IUFM a déjà pris des initiatives en ce domaine, convoquant en 1996 des Assises de la documentation, mais l'effort reste à poursuivre.

VI - LES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Dès sa création, l'IUFM a mené une politique d'équipement volontariste afin de mettre à disposition des usagers, des formateurs et du personnel administratif, les moyens modernes de travail et de communication. Les anciennes Écoles normales disposaient de matériel à la suite du plan "Informatique pour tous" de 1985. L'IUFM, de son côté, a fourni un effort financier notable, investissant depuis 1992 près d'1 MF. Le récent appel à projet relatif aux nouvelles technologies est apparu comme une occasion de renforcer l'équipement existant et de développer la mise à disposition de ces moyens.

Chacun des six centres dispose de moyens informatiques avec deux salles équipées au moins, dont une en libre service. Les centres de ressources documentaires ont également bénéficié de l'informatisation (cf. supra). Dans le cadre des relations avec les universités de rattachement, une connexion de l'IUFM au réseau Internet est déjà réalisée *via* Renater et utilise le serveur de l'université d'Orléans. Un premier réseau de communication permet les relations à caractère administratif entre les centres. En application d'une convention avec l'université d'Orléans, des adresses électroniques ont été attribuées aux membres de l'équipe de direction et à tous ceux, enseignants et administratifs, qui le souhaitaient. A court terme, l'IUFM envisage une connexion directe de chacun de ses centres au réseau, afin de faire face à un développement considérable du trafic informatique. La politique d'équipement et de mise à disposition du matériel s'est accompagnée d'actions de formation à destination du personnel administratif, des formateurs et des professeurs stagiaires.

Dans le domaine de l'informatique, l'IUFM conduit, à juste titre, une politique très ambitieuse, qui ne pourra être menée à bien qu'avec la mise à disposition de personnel qualifié et permanent. Actuellement, le statut et les attributions des différents intervenants, au siège comme dans les centres, sont très divers. La qualité des relations personnelles conditionne une partie du fonctionnement actuel de l'informatique et de ses applications. Le recensement précis, non seulement du matériel existant, mais surtout des compétences humaines disponibles et réparties dans l'établissement, semble vraiment souhaitable. La mise en œuvre des choix informatiques repose sur une structure complexe (commission informatique, cellule réseau, correspondant dans les centres) qui a cependant pour rôle de garantir une cohérence globale.

L'IUFM cherche actuellement à développer des relations avec des partenaires de l'académie (CRDP, serveur académique, Centre Sciences) ou autres (serveur "Main à la pâte" de l'INRP). Des activités de recherche sur la conception et la diffusion de savoirs à partir de supports multimédias ont été engagées, en collaboration avec des enseignants et des formateurs de la MAFPEN, du CRDP ou de l'IREM.

L'introduction des technologies d'information et de communication est variable d'une discipline à l'autre. Certaines filières les utilisent dans le cadre de la formation, comme la technologie, les mathématiques, les sciences physiques ou l'histoire-géographie. L'objectif de l'institut, sur proposition du CSP, avalisée par le CA, est de définir une politique volontariste d'évolution des pratiques de formation : 10% au moins du temps de formation serviront à l'utilisation de ces technologies, quelle que soit la discipline concernée. Cette décision nécessitera de réadapter les contenus du plan de formation dans toutes les disciplines. L'institut envisage, dans cette perspective, de créer un département transversal des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, qui reconnaîtrait ainsi à ces technologies leur rôle d'outil de formation professionnelle, didactique et pédagogique.

VII - LES RELATIONS INTERNATIONALES

Les relations internationales sont peu développées. L'essentiel des activités consiste en échanges ou envois de stagiaires à l'étranger, la plupart dans le cadre de programmes européens existants. Ces séjours s'adressent aux PE2 mais aussi aux PLC2 linguistes qui trouvent là l'occasion de remédier à d'éventuelles lacunes. Dans ce dernier cas, l'organisation des séjours nécessite l'accord et le soutien du recteur, des chefs d'établissement et de l'inspecteur pédagogique. En vue de renforcer l'impact de ces actions, il conviendrait de s'assurer que les lieux d'accueil sont toujours adéquats et d'améliorer la prise en compte des stages, à savoir préparation et suivi, place et prolongements dans la formation, validation.

Certains stagiaires PE expriment leur inquiétude de perdre un trimestre de cours et d'activités à l'IUFM, ce qui leur semble nécessiter la mise en place d'une organisation spécifique, susceptible de les accueillir à leur retour, sans dommage pour la validation de leur formation. Plusieurs suggestions peuvent être faites dans ce sens :

- créer une organisation de "rattrapage" et prendre en compte le séjour à l'étranger dans la validation ;
- regrouper sur un seul centre une classe "Erasmus", composée des stagiaires ayant effectué le séjour à l'étranger, afin de traiter toutes ces questions avec plus d'efficacité.

Actuellement, les activités internationales reposent sur l'implication de quelques formateurs. Un chargé de mission vient cependant d'être nommé à la rentrée 1998 pour assurer la responsabilité du secteur. Un développement réel des relations internationales suppose que soit mise en place une infrastructure adéquate, en termes de personnel et de moyens. Dans ces conditions, l'équipe enseignante pourrait mettre en œuvre ses projets visant à structurer les relations entre les différents programmes à l'étranger et les activités de formation à l'IUFM :

- observation de classes et réflexion comparative sur les systèmes éducatifs, notamment européens ;
- coordination visant à montrer et analyser, sur Internet par exemple, des matériels pédagogiques, français et étrangers ;
- rapprochement de problématiques concernant le premier et le second degrés ;
- développement d'échanges d'enseignants (prioritairement d'histoire-géographie) dans le cadre de l'enseignement dans les classes européennes ;
- développement de relations institutionnelles avec des instituts étrangers homologues ;
- aménagement du travail de façon à permettre aux stagiaires qui le souhaitent de faire leur mémoire à l'étranger ;
- prise en charge d'actions par les départements disciplinaires.

Ces diverses propositions montrent la richesse de la réflexion en interne. On y ajoutera quelques suggestions. Il serait sans doute possible de développer des projets de recherche à partir des échanges d'expérience avec l'étranger en approfondissant ensuite une série de thèmes, européens notamment. On pourrait également tirer parti de diverses ressources existantes, en matière de partenariat (jumelages municipaux avec des villes étrangères) ou de nouvelles technologies (échanges par Internet). Enfin, un échange d'expériences entre IUFM soucieux de développer leurs relations internationales pourrait se révéler bénéfique, en faisant mieux connaître les actions dynamiques et inventives menées par d'autres instituts.

Pour le moment, les relations internationales à l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours sont réduites au minimum. Les projets évoqués dans le plan quadriennal 1995-1999 sont séduisants, il reste sans doute à leur donner corps. Il est, en effet, tout à fait souhaitable que l'institut développe en ce domaine une politique plus imaginative et plus volontariste, ce qui suppose de mettre en place une infrastructure appropriée.

VIII - LA RECHERCHE

L'impression retirée au cours de l'évaluation est que la recherche n'a pas véritablement constitué un enjeu pour l'IUFM. En témoignent *"le retard pris dans l'organisation de la recherche et l'insatisfaction d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs"*, selon les termes du dossier d'évaluation interne. Ce retard provient notamment de la mise en place tardive d'une politique de recherche (mentionnée pour la première fois dans le Projet d'établissement 1995-1999). Un appel d'offres avait cependant été lancé dès 1994, sans succès. Renouvelé en 1996, il élargissait les thèmes en attirant l'attention sur les conditions de la communication des résultats de ces recherches. Un budget d'environ 100 000 F était attribué à l'opération. Les retombées de cette politique ne sont pas très visibles et l'on notera que seuls deux enseignants-chercheurs de l'IUFM, sur un total de 28, sont impliqués dans ces recherches sur financement propre.

Le potentiel de l'IUFM s'élève à 20 enseignants-chercheurs et 12 directeurs d'étude. Sur cet ensemble, 10 enseignants seulement travaillent dans le secteur de la recherche en éducation. Parmi les personnels du second degré, 5 ont obtenu un appui de l'INRP pour la préparation d'une thèse, 3 d'entre eux l'ont déjà achevée. Il n'existe pas à l'heure actuelle de structure de laboratoire, d'équipe ni de projet qui établisse des relations entre les enseignants-chercheurs du domaine de l'éducation. Trois didacticiens ont constitué une équipe (CREHSTO) au sein d'un laboratoire de l'université d'Orléans, les autres sont rattachés individuellement à des laboratoires universitaires, sans que des conventions soient établies.

Dans la situation actuelle, il semble illusoire de créer un centre de recherches propre, viable en termes de reconnaissance nationale. Par ailleurs, il n'est pas certain que ce soit là la structure la mieux adaptée aux besoins de l'IUFM en matière de recherche. Il semble plus réaliste et plus utile de chercher une voie nouvelle et innovante en stimulant les interactions entre enseignants. Cela suppose que la recherche soit considérée comme une activité valorisante de l'IUFM en tant qu'institution, liée à tous les acteurs (personnel administratif et direction, formateurs de toutes catégories, stagiaires éventuellement).

Il convient dès lors de soutenir toutes les initiatives de la nouvelle commission de la recherche qui iraient dans le sens de la constitution d'un groupe de chercheurs et de formateurs de l'IUFM, travaillant en liaison avec des laboratoires universitaires autour de thèmes définis par l'IUFM. La création d'un groupe interdisciplinaire de réflexion, d'innovation et de recherche permettrait de définir les enjeux, tout en coordonnant les acteurs. Le rôle des instances de direction consiste sans doute à coordonner une réflexion qui mette en forme les problèmes et à favoriser une élaboration collective. Il ne s'agit pas de laisser aux disciplines et aux laboratoires le choix des questions et des enjeux de la recherche en éducation à l'IUFM.

Dans ces conditions, il devient indispensable d'établir des relations avec les laboratoires universitaires, non seulement pour que chaque chercheur soit membre d'un laboratoire, mais pour faire collaborer, sur des thèmes propres intéressant l'IUFM, des chercheurs de l'université et des enseignants de l'IUFM, des laboratoires universitaires et l'équipe d'innovation et de recherche de l'IUFM. On notera que si les conventions avec les universités mentionnent la possibilité d'une coopération en matière de recherche, il n'y a pas trace d'avancées significatives en ce domaine. Par ailleurs, des collaborations avec les grands organismes (INRP, INRIA, CNRS...) seraient très souhaitables.

De plus, il serait très positif de permettre aux enseignants du second degré qui le désirent d'avoir des contacts avec la recherche, soit par le biais d'une intégration dans le groupe de réflexion, d'innovation et de recherche, soit par des actions de formation (comme il en existe déjà en didactique des mathématiques), soit enfin

par une décharge horaire pour ceux qui s'engagent dans la réalisation d'une thèse. Le travail de recensement des activités de recherche des enseignants de l'IUFM, actuellement en cours, devrait contribuer à améliorer la situation de certains PRAG ou PRCE, en thèse sans décharge de service, et à encourager les activités de recherche.

Pour développer sa recherche, l'IUFM aura à adopter une politique volontariste, plus dirigiste que l'appel d'offres, favorisant les collaborations entre chercheurs et entre institutions, et faisant émerger des problématiques éducatives spécifiques que seuls les IUFM sont à même de faire ressortir.

IX - LA FORMATION CONTINUE

Depuis leur création et conformément aux termes de la loi du 10 juillet 1989, les IUFM ont pour tâche de participer à la formation continue. Jusqu'alors, il s'agissait presque uniquement de celle des maîtres du premier degré. Toutefois, la circulaire du 12 mars 1998 leur confie désormais aussi la mise en œuvre de la formation continue des enseignants du second degré, à laquelle ils ne participaient que de façon marginale, en tant que prestataires de service. Il s'agit donc pour le Comité, d'une part de faire le bilan des activités de formation continue pour le premier degré, d'autre part d'examiner les dispositions amorcées pour bâtir un projet.

1 - LA FORMATION CONTINUE DES MAÎTRES DU PREMIER DEGRÉ. Un texte-cadre de 1991 a imposé aux IUFM de consacrer chaque année à la formation continue un potentiel d'heures au moins égal à la moyenne des heures assurées à ce titre par les professeurs d'École normale pendant les trois dernières années précédant la création de l'IUFM. Pour l'académie d'Orléans-Tours, ce volume d'intervention a été estimé à 9 000 heures. Des conventions ont été signées dans chaque département, définissant les rapports et les prestations réciproques de l'IUFM et des services départementaux.

En fait, les 9 000 heures n'ont jamais été entièrement consommées : en 1992-1993, l'IUFM n'a consacré à cette mission qu'un peu plus de 7 000 heures, contre 20 000 environ à la formation initiale du premier degré. Toutefois, en 1996-1997, le volume horaire était remonté de plus de 9% pour atteindre 8 000 heures.

La collaboration entre formateurs de centre et de circonscription est, dans l'ensemble, plutôt satisfaisante en ce qui concerne l'élaboration des plans départementaux de formation continue. En Indre-et-Loire, ce sont même des groupes thématiques rassemblant les deux catégories qui élaborent les maquettes de stage en réponse à l'appel d'offres de l'inspecteur d'académie. Quant à la place des centres départementaux de l'IUFM dans la mise en œuvre de la formation, elle varie d'un département à l'autre. Le responsable ou co-responsable de stage est souvent un formateur du centre. Le principe de co-responsabilité a été systématiquement retenu pour les stages liés à la formation initiale.

La plupart des stages se déroulent dans les locaux du centre, essentiellement pour des raisons fonctionnelles (locaux adaptés, matériel, centre de ressources documentaires). Ce choix est également commode pour les formateurs et pour l'élaboration de l'emploi du temps du centre. Il importe enfin de souligner, car c'est un indice de collaboration accrue entre catégories, que des maîtres formateurs interviennent dans la formation, parfois même en circonscription. Au total, les formateurs permanents ou associés de l'IUFM couvrent, selon les départements, 40 à 50% des besoins horaires de la formation continue.

On notera que, d'une manière générale, les responsables du terrain souhaiteraient un certain renouvellement des intervenants, que ce soit par la participation d'enseignants-chercheurs à la formation continue, ou par des échanges inter-centres, même si les distances ne rendent pas cette proposition facile à réaliser.

2 - LA FORMATION DES AIDES-ÉDUCATEURS. Elle ne figure pas au plan de formation puisqu'elle intéresse des personnels recrutés par le ministère de l'Education nationale dans le cadre de la loi du 16 octobre 1997, relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes. Le recteur a demandé que soit mise en place une formation pour ceux d'entre eux qui remplissent les conditions pour se présenter aux concours de recrutement de professeur du premier ou du second degré. Dès cette année, une préparation au professorat des écoles a été mise en place

dans cinq des six départements. Cette action, qui sera poursuivie et mieux organisée l'année prochaine, prouve la possibilité pour l'IUFM de répondre, y compris en cours d'année, à des besoins nouveaux. Cette capacité d'adaptation constitue un facteur très positif.

3 - LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ. Elle constitue pour les IUFM un nouveau et vaste chantier, d'autant que la circulaire concernant la dévolution aux IUFM des missions naguère confiées aux MAFPEN leur confère des responsabilités encore plus larges dans ce domaine que dans celui de la formation continue du premier degré. Si le recteur conserve la maîtrise de la conception du plan de formation, il est précisé que l'IUFM est associé à toutes les étapes de ce processus : analyse des besoins, définition des orientations, des objectifs prioritaires, et mise en place des procédures d'évaluation. Quant à la mise en œuvre, elle lui incombe entièrement : définition de stratégies, des dispositifs et des modalités, choix des formateurs en faisant appel aux universités.

Cette évolution importante, qui touche non seulement la réorganisation de la formation continue mais la relation même qui peut exister entre formation initiale et continue, prend place dans un contexte plutôt favorable dans l'académie d'Orléans-Tours. La MAFPEN est, en effet, partenaire de l'IUFM depuis la création de celui-ci. Un certain nombre de formateurs sont communs aux deux institutions et l'IUFM assure des formations pour la MAFPEN. Celle-ci compte une quinzaine de collaborateurs permanents et un réseau de formateurs, tous à temps partiel.

Anticipant sur la circulaire ministérielle, le recteur a créé, en début d'année 1998, une cellule de préparation du plan académique de formation, dont la direction a été confiée à un directeur adjoint de l'IUFM et au directeur des études pour les PLC. Ils sont entourés du directeur de l'IUFM, du chef de la MAFPEN et du directeur du CRDP. Dès la fin du mois de janvier, le directeur de l'IUFM a chargé un autre directeur adjoint de piloter une mission d'étude sur la liaison entre formation intiale et formation continue du second degré, et de constituer un groupe de travail comprenant des responsables des deux universités. Le directeur de l'IUFM a donc été très rapidement en mesure de soumettre au recteur des propositions pour la prise en charge par l'IUFM, dès la rentrée 1998, de l'exécution du plan. Il apparaît ainsi que ce dossier difficile a été traité de manière exemplaire dans l'académie d'Orléans-Tours.

LA FORMATION DES PE1

Les stages de pratique accompagnée. Chaque centre a choisi des modalités d'organisation différentes. A Orléans, l'objectif des stages est d'assurer un repérage de la diversité des pratiques afin d'aider l'étudiant à jeter les bases d'une première identité professionnelle. Pour ce faire, chaque groupe d'une trentaine d'étudiants est encadré par un professeur et trois maîtres formateurs (un de chaque cycle). Lors des stages, le professeur et le maître formateur du cycle concerné assurent deux séances de préparation et une séance d'exploitation.

A Tours, les stages de pratique accompagnée sont conçus comme une sensibilisation à l'école. Leur préparation inclut une analyse sociologique et développe une approche des spécificités de chaque cycle. Les étudiants sont "accompagnés" durant ces stages par une équipe de coordination composée de 9 membres : un inspecteur de l'Education nationale, un conseiller pédagogique, deux instituteurs maîtres formateurs, deux PIUFM, un directeur d'école d'application et deux délégués étudiants. L'équipe s'occupe de la mise en place, de la préparation, du bilan et du suivi pour une classe d'étudiants.

A Châteauroux enfin, un dispositif de préparation très élaboré a été mis en place, avec un programme riche et précis d'interventions sur des thèmes disciplinaires et transdisciplinaires, assurées par des enseignants et des maîtres formateurs. Aux dires des étudiants cependant, ce dispositif n'aurait fonctionné efficacement que pour la préparation du troisième stage au cycle 1.

Au-delà de la différence des pratiques, d'un centre à l'autre, on relèvera quelques constantes : chacun des centres veille à ce que soit réservé, lors des stages, un moment de "pratique assistée". L'institut a également évolué dans la prise en compte des redoublants : pendant l'année 1997-1998, il a pu accueillir un groupe / classe de redoublants par centre.

ANNEXES

Quelques remarques s'imposent pourtant, touchant l'harmonisation de certaines procédures :

- les trois stages doivent permettre aux étudiants de construire leur identité professionnelle, d'approcher la spécificité des cycles et d'acquérir les éléments nécessaires pour préparer l'épreuve sur dossier du concours. Une réflexion commune aux formateurs de tous les centres serait sans doute source d'enrichissement ;

- il serait intéressant de développer une approche plus nourrie de l'école et de son environnement et de promouvoir l'idée du travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Répartition par discipline de licence des candidats PE à l'IUFM, des admis en 1ère année d'IUFM et des lauréats du CAPE

Demandes d'admission à l'IUFM pour la préparation au CAPE						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Lettres-histoire-géographie	21	19	19	22	23	26
Langues	14	15	15	13	15	16
Psycho-éducation	23	21	23	24	23	16
Droit-économie	13	16	15	13	12	10
Sciences	14	12	17	21	22	26
Divers	15	17	11	7	5	6

Admission à l'IUFM en préparation au CAPE						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Lettres-histoire-géographie	24	22	21	17	17	27
Langues	13	13	17	10	12	16
Psycho-éducation	24	25	20	17	18	12
Droit-économie	15	11	9	13	12	8
Sciences	10	22	26	39	39	35
Divers	14	7	7	4	2	2

Admission des étudiants de l'IUFM d'Orléans-Tours au CAPE					
	1993	1994	1995	1996	1997
Lettres-histoire-géographie	26	21	19	15	16
Langues	11	11	17	9	12
Psycho-éducation	24	16	16	12	11
Droit-économie	15	13	8	13	12
Sciences	12	31	35	49	44
Divers	12	8	5	2	5

Evolution de la carte des formations PLC1 - concours du second degré

			1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
CAPES	Philosophie	Tours							
	Lettres classiques	Tours							
	Lettres modernes	Orléans							
		Tours							
	Histoire-Géographie	Orléans							
		Tours							
	Allemand	Tours							
	Anglais	Orléans							
		Tours							
	Espagnol	Orléans							
		Tours							
	Mathématiques	Orléans							
		Tours							
	Physique-Chimie	Orléans							
		Tours							
	Sc. de la vie et de la terre	Orléans							
	Education musicale	Tours							
	Sc. économiques et sociales	Orléans							
	Documentation	Tours							
CAPEPS		Orléans							
CAPET	Génie mécanique B	Bourges							
	Génie électrique B	Orléans							
		Tours							
	Technologie A	Orléans							
	Technologie B	Orléans							
	Technologie C	Orléans							
	Economie-gestion A	Orléans							
	Economie-gestion B	Orléans							
	Economie-gestion C	Orléans							
CAPLP2	Mathématiques-sciences	Orléans							
	Lettres-histoire	Tours							
	Anglais-lettres	Tours							
CPE		Tours							

Concours préparé à l'université d'Orléans

Concours préparé à l'université François-Rabelais de Tours

LA FILIÈRE LETTRES MODERNES

Généralités. Elle présente les caractéristiques de la filière littéraire type : de forts effectifs étudiants (dont un taux de redoublement non négligeable et un pourcentage significatif d'étudiants extérieurs à l'académie) et des résultats en baisse au concours du CAPES.

L'absence de sélection à l'entrée en première année d'IUFM reste de règle dans ce type de filière, attitude d'autant plus louable que l'institut recueille un certain nombre de candidats refusés par des IUFM voisins, plus sélectifs. Les redoublements sont considérés comme un principe régulateur acceptable, compte tenu des résultats au concours plutôt satisfaisants des redoublants. Cette solution paraît certainement plus facile que celle consistant à agir en amont, notamment par une meilleure sensibilisation aux exigences du concours dès la licence...

La formation de première année. On s'attardera sur un point de la formation de première année : les stages d'observation de classe. L'encadrement de ces stages mériterait d'être renforcé. En l'absence de préparation suffisante et compte tenu de la minceur du volume horaire (national) consacré aux stages d'observation, ceux-ci présentent peu d'intérêt pour les étudiants qui, en outre, ne voient pas leur utilité dans la préparation de l'épreuve sur dossier. Ces stages offrent, par ailleurs, l'occasion de mettre en œuvre le rapport entre formation théorique et formation pratique. Il importe, dès lors, de s'assurer que l'ensemble des formateurs concernés est bien au fait du rôle de chacun. La formation de formateurs est, en ce domaine, tout à fait indispensable.

Les résultats au concours sont relativement peu satisfaisants (cf. supra). Au-delà des mesures prises par les universités pour renforcer leurs effectifs de formateurs et leur potentiel d'heures d'enseignement, l'institut doit s'attacher à favoriser les collaborations entre ses formateurs et les universitaires, et plus largement inciter les formateurs de toutes catégories au travail d'équipe.

La formation de seconde année. En seconde année, les affectations de stagiaires pour le stage en responsabilité ne posent pas de problèmes particuliers. La collaboration entre l'institut et les inspecteurs pédagogiques régionaux, qui choisissent les tuteurs, est efficace et permet aux stagiaires, dans la mesure du possible, de bénéficier de bonnes conditions de formation. En dépit des aléas, la situation régionale est jugée globalement satisfaisante. Quant à la formation disciplinaire, elle semble trop théorique et souffre principalement du manque d'articulation entre théorie et pratique.

La formation générale dans la filières Lettres modernes illustre le fait que la réussite de cette formation dépend, à l'IUFM d'Orléans-Tours, des intervenants qui l'assurent. Faute de personnel adéquat, elle a pratiquement été supprimée au centre d'Orléans. L'approche est thématique, inter-disciplinaire. Le volume horaire concédé à la formation générale s'est sensiblement réduit au fil des années, à juste titre compte tenu des priorités, au profit d'un travail en groupes restreints dans les autres composantes de la formation de seconde année.

Le mémoire professionnel est considéré par nombre de stagiaires comme un exercice superflu. En dépit des efforts faits pour accompagner au mieux les stagiaires, y compris à l'aide d'un fonds documentaire bien organisé au centre de Tours par exemple, l'encadrement reste insuffisant.

Malgré les difficultés ponctuelles soulignées plus haut, et dont certaines sont en passe d'être résolues, la situation ne semble pas particulièrement préoccupante pour la filière Lettres modernes. L'institut a tout à fait les moyens, avec les formateurs dont il dispose, de remédier à ces relatifs dysfonctionnements.

LA FILIÈRE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Cette filière présente une situation délicate, en raison d'un écart important entre l'effort, réel, d'encadrement et les résultats très décevants au CAPES, dans un contexte de baisse du nombre de postes ouverts au concours (250 en 1992, 240 en 1995, 70 en 1998). Les raisons objectives de ce score médiocre sont à rechercher principa-

lement au plan national et dépassent, dans une large mesure, la marge d'intervention de l'IUFM : CAPES très sélectif, "monstre de pluri-disciplinarité", orientation vers le CAPES résultant souvent d'un choix par défaut, niveau de formation des étudiants très varié, méconnaissance certaine des pré-requis du concours (malgré l'information claire diffusée localement par l'IUFM).

Les étudiants proviennent en majorité du cursus AES ou du cursus Sciences économiques, dont aucun n'est véritablement adapté au CAPES de Sciences économiques et sociales. Il est vrai que dans ces cursus existent, depuis l'origine, d'autres débouchés que l'enseignement. De ce fait, l'université ne pouvait "profiler" la formation en fonction du seul objectif du CAPES. Toutefois, dans la mesure où actuellement les étudiants se dirigent de plus en plus vers le métier d'enseignant, l'université doit, plus qu'auparavant, veiller à leur offrir des chances correctes de réussite.

L'IUFM s'est donné pour tâche de sensibiliser l'ensemble des universitaires à la nécessité d'introduire des compléments disciplinaires et méthodologiques dans le cursus. L'évolution est lente, mais un rééquilibrage commence à s'opérer.

De son côté, le doyen de l'UFR de Droit de l'université d'Orléans estime possible d'améliorer les résultats de la filière, à condition d'en faire une priorité, comme cela a été le cas avec succès pour le CAPET d'Economie-Gestion. Il s'agirait donc :

- d'assurer un meilleur "profilage" de l'enseignement au niveau de la licence ;
- d'agir sur le recrutement des enseignants-chercheurs.

Il est un fait que la filière dispose d'un bon potentiel de formateurs, qu'il suffirait de compléter. Le développement des collaborations et de l'implication des formateurs devrait permettre de redresser la situation.

LA FILIÈRE TECHNOLOGIE

Il s'agit d'une formation ancienne, née dans les années 1970. La création de l'IUFM a permis une montée en puissance régulière des effectifs (de 6 en 1992 à 70 en 1997). Le taux de réussite est en moyenne de 90% sur les cinq dernières années, ce qui place le CAPET de Technologie largement en tête des CAPET et CAPES préparés à l'IUFM, exception faite des CAPLP2 qui bénéficient de la réussite d'étudiants inscrits au CAPES. Ces résultats sont légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble des autres IUFM (88% de moyenne sur les cinq dernières années), en tenant compte du fait que l'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours fournit environ 10% des étudiants qui se présentent dans cette filière.

Les spécificités de la filière. La formation technologique présente des spécificités qui ne sont pas toujours reconnues par la direction de l'IUFM, d'où un certain nombre de difficultés. Tout d'abord la nécessité du contact étroit avec les pratiques sociales techniques extérieures à l'école, ce qui pose le problème du stage en entreprise au cours de la deuxième année de formation. En effet, étant donné le nombre relativement faible d'entreprises dans la région et le peu d'intérêt qu'elles témoignent à la formation des maîtres, il n'existe pas de réseau qui permette de donner sa pleine signification à ce stage : observer les pratiques techniques afin d'élaborer un mode d'enseignement de la technologie en collège. Qui plus est, les stagiaires ne semblent pas avoir compris l'objectif de ce stage qu'ils jugent inutile en regard de leur expérience professionnelle antérieure.

Second point : le besoin d'équipement spécifique et de locaux adaptés. Si les locaux actuels sont très bien utilisés, leur occupation permanente, y compris la nuit, pose des problèmes de responsabilité. Même si un effort financier vient d'être fait pour l'achat de matériel de laboratoire, l'ensemble paraît vétuste, ce qui n'empêche pas la satisfaction des usagers, stagiaires et formateurs. L'utilisation normale des locaux et du matériel (sans horaires de nuit) supposerait d'augmenter les postes de travail, d'assurer la mise aux normes de sécurité et de continuer à rénover le matériel.

Enfin, le fait que le CAPES de Technologie comprend trois options (construction mécanique, construction électrique, gestion) nécessite des préparations différenciées. Chaque option regroupe environ 1/3 des stagiaires, qui

ont des cours d'approfondissement dans l'option choisie et des compléments dans les disciplines non optionnelles. Cette contrainte, liée à la nature des épreuves du concours (où, même lors de l'épreuve sur dossier, l'interrogation est d'ordre disciplinaire), conduit à surévaluer la formation académique dans l'option, ce qui n'est pas nécessaire pour assurer les enseignements de technologie en collège. Elle tend, en outre, à accentuer l'hétérogénéité du corps professoral des enseignants de technologie.

Une formation cohérente. Dans l'ensemble, la formation se caractérise par sa cohérence. Cohérence avec les textes définissant la discipline, tout d'abord. Les avenants du plan de formation montrent une bonne adaptation au nouveau contexte d'enseignement de la technologie en collège. L'adéquation est également visible dans l'organisation du stage de première année, qui permet aux étudiants d'élaborer un dossier pour l'épreuve orale du concours dans des conditions pertinentes. On relèvera enfin l'utilisation massive des technologies d'information et de communication dans la formation.

Cohérence avec le plan de formation de l'institut : elle se manifeste par l'explicitation des compétences professionnelles attendues et par l'élaboration d'un contrat de formation qui précise les exigences à l'égard des stagiaires, touchant le stage en responsabilité et le mémoire professionnel.

Cohérence enfin de la formation professionnelle sur les deux années. Le CAPET de Technologie est, en effet, l'une des filières où cette cohérence apparaît la plus forte, et ce malgré les difficultés inhérentes au système, qui impose de consacrer la première année à la préparation du concours. Les raisons en sont problablement la qualité de l'équipe enseignante, qui intervient sur les deux années, mais aussi le souci constant d'articuler la formation théorique et la formation pratique. Il serait d'ailleurs possible d'améliorer encore cette articulation en associant les conseillers pédagogiques à ce travail.

LA FILIÈRE MATHÉMATIQUES - PHYSIQUE

Généralités. Cette formation a été mise en place en 1993, alors que l'académie n'avait pas d'expérience dans le domaine de la formation des maîtres en lycée professionnel. Il s'agit d'une officialisation de la préparation au concours - qui était assurée épisodiquement par la MAFPEN pour le concours interne.

Le recrutement actuel des candidats est faible en mathématiques et en informatique, largement majoritaire en physique - chimie. La contribution aux résultats au CAPLP2 provient encore, pour une grande part, de la réussite en deuxième chance des inscrits au CAPES de Physique - Chimie. Sur les 18 admis à la session de 1995, 3 seulement avaient présenté le CAPLP2 en premier choix. Les chiffres sont tout aussi significatifs pour la session 1996 : 5 lauréats sur les 30 admis viennent de la préparation au CAPLP2. Dès lors, la première année est essentiellement consacrée à la préparation disciplinaire, afin d'assurer la mise à niveau des étudiants, et la formation professionnelle est renvoyée à la seconde année, exception faite du stage d'observation de première année en lycée professionnel. La formation de deuxième année est conçue *"sur le modèle des formations PLC2 existantes, en tenant compte de la bivalence des enseignants, de la spécificité des lycées professionnels et de la méconnaissance de ce milieu"*, souvent totale chez les lauréats.

La conception de la bivalence. On peut s'interroger sur la façon dont est conçue et mise en œuvre la bivalence. En première année, elle est comprise comme une mise à niveau en mathématiques et en physique, nécessaire pour réussir au concours. La question de l'unité mathématiques - physique pour un niveau d'enseignement et de son utilisation comme discipline de service dans une formation professionnelle n'est pas posée. La nature du concours est sans doute en cause, mais la tendance est accentuée par le recours à un grand nombre d'enseignants (9 universitaires) qui se répartissent le programme.

En deuxième année, l'unité mathématiques - physique devrait être prise en compte dans la formation disciplinaire. On remarque cependant que, là encore, les enseignements sont dissociés. L'avenant au plan de formation

1997-1998 rappelle, dans le cadre d'un module, la nécessité de *"faire apparaître les spécificités des deux didactiques et les communautés de points de vue sur l'enseignement scientifique".* Cette formulation montre bien que les deux disciplines et leur didactique sont considérées séparément dans la formation, sans que la question de l'unité soit traitée, notamment dans la relation de service de cet ensemble aux disciplines techniques.

Or l'existence d'un ensemble disciplinaire dans une filière professionnelle ne peut se réduire à la juxtaposition de formations disciplinaires et à leur mise en œuvre didactique dans un milieu particulier. La reconnaissance du CAPLP2 comme une filière à part entière et non comme un sous-CAPES passe par la mise en évidence et la recherche des fortes spécificités de cette filière, sur le plan des contenus.

La tendance actuelle à dissocier les disciplines risque en outre d'avoir des effets fâcheux sur la manière dont les stagiaires abordent l'enseignement aux élèves de lycée professionnel. Nombre d'entre eux s'inscrivent dans une perspective qui consiste à trouver un mode d'enseignement adapté à des élèves en difficulté dans les matières considérées. Or la question n'est pas de dispenser un enseignement de mathématiques et un enseignement de physique à des élèves faibles. Il s'agit de penser un enseignement des sciences au service des problèmes techniques et professionnels en jeu dans la formation. Ce renversement de perspective permettrait alors d'étudier les solutions non académiques inventées par les professionnels pour répondre à leurs besoins de formalisation scientifique comme autant de contenus potentiels spécifiques à cette formation. Il serait intéressant, par exemple, d'aborder le stage en entreprise non comme une mise en évidence *"des besoins en savoirs scientifiques de l'entreprise",* ce qui conduit souvent le stagiaires à plaquer des connaissances disciplinaires sur une réalité autre, mais comme une occasion d'étudier les compétences et les savoirs effectivement opérationnels.

LA FILIÈRE SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Généralités. La préparation au CAPES de Sciences de la vie et de la terre a été créée à Orléans en 1965, quatre ans après l'ouverture du collège scientifique universitaire. Cette formation est ainsi très antérieure à la mise en place de l'IUFM et repose sur l'expérience acquise pendant de nombreuses années. Actuellement, elle est entièrement assurée dans les locaux de l'université d'Orléans.

La capacité d'accueil a été fixée à 20, puis à 25 étudiants. La sélection parmi les 200 candidats environ qui se présentent à l'entrée en IUFM s'effectue sur barème. Ce dernier a évolué au fil des années en fonction des initiatives prises par la commission d'admission de l'IUFM ou par l'équipe pédagogique de la formation. Il serait d'ailleurs souhaitable d'arriver maintenant à stabiliser les critères d'admission.

Des points supplémentaires sont attribués aux étudiants titulaires d'une maîtrise. Lors de la campagne de recrutement 1997-1998, le Conseil d'administration a diminué de moitié le nombre de ces points. L'équipe pédagogique souhaite, à juste titre, un retour au *statu quo ante* compte tenu du fait que le concours laisse peu de chances aux étudiants titulaires de la licence seule.

L'adéquation de la licence et de la maîtrise aux exigences du concours paraît meilleure à l'université d'Orléans qu'à celle de Tours, notamment pour les Sciences de la terre. L'université de Tours a cessé d'apporter sa contribution à la préparation du CAPES d'Orléans. Or la participation d'universitaires de Tours serait souhaitable, même si elle pose des problèmes d'ordre divers (disponibilité des enseignants, prise en charge des heures, frais de déplacement). Elle aurait certainement, à terme, une influence bénéfique sur l'adaptation des premier et second cycles à la préparation au concours.

Par ailleurs, il serait sans doute utile que se concrétise le projet de création à Orléans d'une filière de second cycle, de type "sciences naturelles", plus particulièrement adaptée à la formation des enseignants du primaire ou du secondaire. Ce projet semble cependant rencontrer quelques réticences de la part de la communauté des biologistes de l'université d'Orléans.

La formation de première année. L'horaire annuel dépasse cinq cents heures pour la préparation à l'écrit et à l'oral du concours. Aussitôt après la rentrée est organisé un stage de terrain d'une semaine en géologie et en biologie. Cette période d'intégration facilite certainement l'insertion des étudiants dans la promotion. Compte tenu de leur intérêt et de leur utilité dans la formation, l'IUFM pourrait contribuer aux frais entraînés par ces stages.

L'équipe pédagogique s'inquiète à juste titre de l'absentéisme d'une part importante des effectifs (30% environ). Le fait qu'un certain nombre d'étudiants soient salariés ne suffit pas à expliquer l'ampleur du phénomène. Il faut sans doute en chercher l'origine dans le recouvrement entre l'enseignement dispensé en second cycle à Orléans et la préparation au CAPES. Ces redites sont probablement imposées par les différences de contenu entre les licences et les maîtrises des deux universités de l'académie.

Les membres de l'équipe pédagogique sont nombreux. Celle-ci compte, en effet, une trentaine d'intervenants universitaires et d'enseignants du second degré. La préparation à l'épreuve orale sur dossier est confiée à deux enseignants du second degré, qui interviennent en commun afin de se rapprocher du fonctionnement des commissions du jury. Le renouvellement et le renforcement de l'équipe semblent constituer une des préoccupations majeures. La création d'un poste d'enseignant-chercheur, ou éventuellement de PRAG, serait certainement bienvenue.

Afin de mieux structurer la formation, son responsable a tenté de conduire en 1994 une enquête comparative auprès des autres préparations au CAPES de Sciences de la vie et de la terre des divers IUFM. L'équipe pédagogique regrette l'absence de coordination nationale entre ces préparations, comme il en existe dans d'autres disciplines.

La formation dépend de deux départements disciplinaires de l'université, ce qui complique nécessairement les relations avec l'institution universitaire, par exemple pour les services d'enseignement. Le dialogue avec l'IUFM se fait directement ou par l'intermédiaire du service universitaire de formation des maîtres. Ces relations revêtent un caractère plus administratif que pédagogique.

La formation de deuxième année. Les stagiaires sont, pour la plupart, issus d'académies autres que celle d'Orléans-Tours. L'organisation des stages semble satisfaisante, la formation disciplinaire est reçue de façon très positive. La préparation en commun des premiers cours, avec présentation devant l'ensemble de la promotion, est un exercice efficace et précieux pour la formation et la pratique des stagiaires. En revanche, la formation générale est considérée comme trop théorique. Une amélioration en ce domaine est certainement souhaitable, et sans doute possible. On soulignera aussi la nécessité d'une préparation à l'enseignement dans des postes difficiles, comme ceux des zones d'éducation prioritaire.

La préparation du mémoire professionnel comporte une trentaine d'heures de formation, assurées par un formateur associé à l'IUFM. Les stagiaires apprécient diversement l'utilité du mémoire et les objectifs de l'exercice ne sont pas toujours clairement perçus. Chaque stagiaire bénéficie d'un tuteur de mémoire différent, qui est, dans la majorité des cas, le tuteur du stage en responsabilité - contrairement au souhait exprimé dans le projet de formation. Si ce choix repose sur d'évidentes considérations de proximité géographique, il n'en reste pas moins que, d'un point de vue pédagogique, il serait préférable de dissocier les fonctions.

On peut regretter que les échanges entre les étudiants et les stagiaires soient très réduits. L'expérience vécue lors du concours par les stagiaires pourrait profiter aux étudiants de première année. De même, les étudiants de second cycle universitaire pourraient être incités à assister aux épreuves orales du concours.

LA FILIÈRE ÉDUCATION MUSICALE

Dès avant la création de l'IUFM, la préparation au CAPES d'Education musicale et de Chant choral était organisée par le département de Musique et de Musicologie de l'université de Tours et constituait un débouché naturel pour les étudiants de cette filière. Le responsable actuel, directeur d'études, participe à la formation depuis 1983. L'adaptation constante aux exigences du concours se traduit par des résultats généralement au-dessus de la moyenne nationale.

La formation de première année. La majeure partie des enseignements est dispensée dans des locaux universitaires de l'unité de formation et de recherche des Arts et des Sciences humaines et, plus particulièrement, au département de Musique et de Musicologie. Quelques salles sont également mises à disposition par le Conservatoire national de région. L'adéquation des locaux laisse à désirer et le nombre insuffisant de salles rend difficile l'établissement de l'emploi du temps. De ce point de vue, les conditions de travail pourraient être améliorées. Tout repose actuellement sur de bonnes relations de partenariat et sur l'implication des intervenants.

La participation de l'université de Tours est importante. La majeure partie des enseignants qui contribuent à cette préparation sont, en effet, rattachés au département de Musique et de Musicologie et les chargés de cours entretiennent également des liens avec ce département. Parmi les moyens mis à disposition des étudiants figure le fonds documentaire de la bibliothèque universitaire musicale, qui bénéficie d'un co-financement par le Conseil général d'Indre-et-Loire. La formation comprend une préparation aux épreuves écrites et orales, dont l'épreuve sur dossier, ainsi qu'un stage d'observation obligatoire en collège, d'une vingtaine d'heures.

Actuellement, les étudiants de la préparation au CAPES sont recrutés, dans leur quasi-totalité, parmi les titulaires de la licence du département de Musique et Musicologie de Tours. Aucune forme de sélection n'est exercée à l'admission et l'effectif de la promotion a doublé en quelques années pour atteindre une cinquantaine d'étudiants. Le choix a été fait de constituer des groupes de niveau pour certaines matières (en particulier pour la formation musicale). Cette organisation semble convenable, dans la mesure où l'objectif est à la fois de favoriser les meilleurs étudiants et d'aider ceux qui rencontrent plus de difficultés. Elle est en outre bien adaptée au cas des étudiants redoublants.

La préparation à l'épreuve d'exécution vocale et instrumentale, avec recours à un professionnel de l'accompagnement, est un choix coûteux mais intéressant, qui devrait être maintenu, sinon développé. Chaque étudiant devrait pouvoir profiter de cette possibilité pendant une durée suffisante, d'autant que cette activité n'apparaît pas dans le cursus universitaire antérieur.

L'épreuve sur dossier, comme dans d'autres disciplines, a été l'objet de modifications successives, mais des interprétations divergentes des textes qui la régissent sont apparues. Cette situation explique en partie les échecs massifs à l'oral de la session 1996, où presque la moitié des admissibles ont été éliminés, le taux de réussite global restant cependant honorable. L'intervention du responsable de la préparation auprès de la présidence du jury a contribué à une définition plus claire des objectifs de l'épreuve et à une plus grande homogénéité des dossiers proposés aux candidats. La préparation à cette épreuve, qui possède un véritable caractère professionnel, pourrait être renforcée.

La formation de deuxième année. En deuxième année, les stagiaires reçoivent en alternance une formation à la pratique professionnelle et une formation disciplinaire qui semblent bien adaptées. Les stagiaires sont regroupés au centre de Blois. Le tuteur du mémoire professionnel est le tuteur du stage de pratique accompagnée. Le mémoire est encore trop souvent considéré par les stagiaires comme un exercice fastidieux, sans lien avec la profession. Il doit être possible d'y remédier en diffusant une information claire sur la nature du travail demandé.

Les technologies d'information et de communication sont actuellement absentes de la préparation au CAPES d'Education musicale, ce qui est tout à fait regrettable. La formation professionnelle gagnerait à être dispensée dans un lieu fixe comportant du matériel et offrant un accès aux nouvelles technologies.

Le volume des activités des enseignants de l'IUFM

1992-1993	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés						Intervenants extérieurs				
	Profes-seurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Inspec-teurs	Enseign.-cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	Total
Formation initiale											
Premier degré											
1ère année	108	109	6 641	40	575		88	290	46		**7 897**
2ème année		275	9 382		1 215		237	149	200	10	**11 468**
Second degré											
1ère année											**0**
2ème année											**0**
Formation commune		33	1 158	201	129		15	2 246	438	112	**4 332**
Formation continue	45	122	4 840	66	1 410		556		272	6	**7 317**
Missions particulières*			1 547	1 368			290	35	1 053		**4 293**
Total (1)	**153**	**539**	**23 568**	**1 675**	**3 329**		**1 186**	**2 720**	**2 009**	**128**	**35 307**
dont H.C (2)											*7 287*

1996-1997	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés						Intervenants extérieurs				
	Profes-seurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Inspec-teurs	Enseign.-cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	Total
Formation initiale											
Premier degré											
1ère année	48,50	332,00	10674,00	241,25	356,00	122,00		739,00	84,00	40,00	**12 636,75**
2ème année	18,00	353,50	11085,41	1080,00	1973,00	224,00		625,50	166,50	21,00	**15 546,91**
Second degré											
1ère année	117,50	1274,00	1205,00				105,00	1378,00		39,00	**4 118,50**
2ème année	201,00	480,00	6260,50	36,00			26,00	3342,50	51,00	236,00	**10 633,00**
Formation commune		51,00	638,00	71,00	64,00		2,75	373,00	375,00	190,50	**-**
Formation continue	37,75	429,00	5247,10	121,25	1558,00	364,00	55,50	79,25	82,50	20,00	**7 994,35**
Missions particulières*		80,50	879,00	3558,00	235,00	290,00				6,00	**5 048,50**
AIS		274,00	591,50	674,00				74,00	338,50	72,50	**2 024,50**
Total (1)	**422,75**	**3274,00**	**36580,51**	**5781,50**	**4186,00**	**1000,00**	**189,25**	**6611,25**	**1097,50**	**625,00**	**59767,76**
dont H.C (2)	*120,25*	*1143,75*	*6178,26*	*544,50*			*189,25*	*6611,25*	*1097,50*	*625,00*	*16509,76*

* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(1) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Situation au 01/10/1996	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études formateurs associés de l'IUFM			
Disciplines	**Professeurs**	**Maîtres de conférences**	**Professeurs**	**Maîtres de conférences**	**Total emplois**	dont vacants
Sciences du langage	-	2	-	-	**2**	
Langue et littérature françaises	-	1	-	-	**1**	
Langue et littérature anglaises	-	-	-	1	**1**	
Psychologie	1	1	-	1	**3**	1
Arts plastiques, musique, sc. de l'art...	-	1	-	1	**2**	0,5
Sociologie, démographie	-	1	-	-	**1**	
Histoire et civilisations	1	1	-	1	**3**	0,5
Géographie physique, humaine...	-	1	-	-	**1**	
Mathématiques	1	1	-	1	**3**	
Mathématiques appliquées	-	1	-	1	**2**	
Chimie organique, minérale, industrielle	-	-	1	-	**1**	
Chimie des matériaux	-	-	-	1	**1**	
Sciences physiques	-	1	-	-	**1**	
Mécanique, génie mécanique, g. civil	-	1	-	-	**1**	
Electronique, optronique et systèmes	-	1	-	-	**1**	
Sciences de l'éducation	-	1	-	1	**2**	
Total	**3**	**14**	**1**	**8**	**26**	2

Répartition des enseignants du second degré par discipline

Situation au 01/10/1996	Enseignants en poste à l'IUFM		Enseignants formateurs associés de l'IUFM			
Disciplines	**PRAG**	**PRCE**	**PRAG**	**PRCE**	**PLP**	**Total emplois**
Anglais	2	3	4	3	-	**12**
Anglais - Lettres	-	-	-	-	1	**1**
Arts plastiques	4	3	-	-	-	**7**
CPE	-	-	-	1	-	**1**
Documentation	-	6	-	1	-	**7**
Economie, gestion	-	-	2	-	-	**2**
E.P.S.	2	10	2	-	-	**14**
Education musicale	2	6	1	1	-	**10**
Espagnol	-	-	-	-	-	**0**
Génie électrique	-	-	3	1	-	**4**
Histoire, géographie	7	1	-	-	-	**8**
Lettres classiques	1	1	-	-	-	**2**
Lettres-Histoire	-	-	-	-	2	**2**
Lettres modernes	5	9	4	-	-	**18**
Mathématiques	1	11	3	4	-	**19**
Mathématiques - Sciences physiques	-	-	-	-	1	**1**
Philosophie	3	10	1	-	-	**14**
Sciences économiques et sociales	-	-	1	-	-	**1**
Sciences de la vie et de la terre	1	5	1	-	-	**7**
Sciences physiques	2	3	1	2	-	**8**
Technologie	-	2	-	2	-	**4**
Total	**30**	**70**	**23**	**15**	**4**	**142**

Éléments financiers

Les ressources et recettes en francs

à partir du Compte financier		1994	1995	1996
Ressources affectées		**4 672 066**	**4 803 813**	**4 648 289**
	Restauration - Hébergement	3 009 403	3 267 962	3 423 608
	Programmes européens	43 272	74 660	47 429
	Universités d'été	144 120		
	CNASEA pour CES	1 433 271	1 461 191	1 177 252
	Partenariat MAIF	42 000		
Droits d'inscription - Participation aux frais d'admission		**1 621 766**	**1 822 075**	**1 912 168**
Subventions de l'Etat		**25 410 678**	**23 130 504**	**25 874 536**
	MESR	25 287 920	22 544 393	25 633 275
	36.11 Fonctionnement	24 633 920	22 544 393	25 633 275
	66.71 + 36.15 Equipement recherche	202 000		
	66.70 Equipement enseignement	452 000		
	Autres origines	122 758	586 111	241 261
Dotation des conseils généraux		**1 582 719**	**1 450 570**	**1 316 510**
Divers		**4 022 132**	**3 563 447**	**2 924 776**
	Produits financiers	868 337	1 066 893	643 381
	Ventes activités annexes	857 597	662 449	662 798
	Locations de salles + chambres	1 249 719	1 279 553	1 291 016
	Produits exceptionnels	1 046 479	554 552	327 581
TOTAL DES RESSOURCES		**37 309 361**	**34 770 409**	**36 676 279**

Les dépenses en francs (fonctionnement uniquement)

		1994	1995	1996
Hors rémunération de personnels		**17 644 716**	**16 812 846**	**17 581 294**
	Infrastructures	8 540 945	8 123 972	8 920 447
	Entretien et réparation	5 210 097	4 700 019	4 917 139
	Locations diverses	330 781	379 685	430 852
	Honoraires	505	595	2 079
	Viabilité + carburant	2 999 562	3 043 673	3 570 377
	Autres charges isolées	5 444 607	5 030 076	5 060 780
	Achat matériel et fournitures	1 917 370	1 458 206	1 488 094
	Documentation générale	92 235	70 646	73 949
	Fournitures d'enseignement	2 322 342	1 981 740	2 006 477
	Frais postaux et télécommunications	976 776	1 095 453	1 199 683
	Réceptions	96 343	107 101	68 923
	Communication	39 541	316 930	223 654
	Charges non isolées	1 006 873	1 224 713	1 172 012
	Restauration - Hébergement	2 464 972	2 434 085	2 428 055
	Ressources affectées IRL	187 319		
Rémunération de personnels		**8 042 442**	**7 951 197**	**8 696 633**
	ATOS (dont CES et objecteurs)	3 928 351	3 202 436	3 083 391
	Enseignement - Conférences	56 337	702	35 179
	Heures complémentaires	4 054 338	4 625 400	5 463 867
	Divers	3 416	122 659	114 196
Reversements aux universités		**526 348**	**690 847**	**3 138 182**
Indemnités de stage et indemnités de déplacement		**4 010 551**	**4 038 716**	**4 135 405**
TOTAL DES DÉPENSES		**29 697 709**	**29 493 606**	**33 551 514**

Les ressources documentaires en 1996

	Blois	Bourges	Chartres	Châteauroux	Orléans	Tours	Total
Nombre total de volumes	15 000	8 864	12 000	17 100	16 542	25 000	**94 506**
dont entrés dans l'année (1)	*800*	*1 000*	*439*	*460*	*521*	*1 100*	
Nombre total de périodiques vivants (titres)	68	60	83	55	89	87	**442**
Proportion des ouvrages en libre accès	100%	100%	100%	70%		100%	
Nombre de prêts		5000	4650	6117	7295		
Nombre total de lecteurs inscrits	290	189	277	190	574	582	**2 102**
. dont étudiants de première année	*76*	*55*	*120*	*80*	*95*	*201*	**627**
. dont prof. stagiaires de deuxième année	*58*	*70*	*96*	*45*	*338*	*177*	**784**
. dont enseignants de l'IUFM (2)	*52*	*23*	*44*	*10*	*99*	*90*	**318**
Nombre de semaines d'ouverture par an	36	36	40	36	36	36	
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	45	50	39	50	44	48	
Personnels professionnels (3) (en ETP)*	1	1	1	1	1	1	**6**
Personnels permanents non professionnels (en ETP)*	2	1,5	0	0	0	0	**4**
Personnels occasionnels (en ETP)*	0	0	1	1	1,5	2	**6**
Montant total des dépenses	6 000			46 572		129 053	**181 625**
dont dépenses documentaires (4)		*104 537*	*70 398*	*28 168*	*47 600*	*113 647*	
Total des surfaces occupées (en m^2)	135	150	170	127	240	360	
Nombre de places assises	36	20	28	40	38	106	**268**

* équivalent temps plein

(1) acquisitions, dons et échanges

(2) tous les enseignants intervenants à l'IUFM (y compris les intervenants extérieurs)

(3) ayant un diplôme de documentation

(4) acquisitions de documents et reliure

L'analyse a mis en évidence l'effort constant fourni par l'IUFM depuis sa création, il y a sept ans, pour s'adapter à l'accomplissement efficace de grandes missions encore très évolutives aujourd'hui : formations initiale et continue ; recherche ; collecte et diffusion d'informations et de documentation ; partenariats territoriaux, nationaux, internationaux. Un dernier chapitre résume maintenant les succès et les difficultés rencontrés par l'IUFM dans la définition et l'exécution de ses missions, et dans l'installation d'un gouvernement dévolu à leur service.

1 - FORMATION.

Autour de cette mission de base se construisent également l'identité de l'institut et une culture commune, aussi bien dans des départements disciplinaires rassemblant des formateurs de toutes catégories qu'à travers un actif programme de formation de formateurs. **La vie des structures horizontales d'animation mérite d'être dynamisée par l'élargissement de leurs responsabilités - évolution d'ailleurs en cours** (locaux, décharges de service...) ; le projet de programmation figurant dans le plan quadriennal améliorera certainement leur organisation. **L'influence unificatrice de la formation des formateurs serait renforcée en accentuant un travail commun d'analyse des besoins en formation, de diffusion de l'information, de montage d'actions en partenariat avec d'autres institutions.**

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Trois "axes de cohérence" sous-tendent la politique pédagogique menée vis-à-vis des étudiants et stagiaires : aide à l'information dans les choix de préparations ; approche "contractuelle" de la formation ; efforts pour la présenter de manière lisible. Cette politique paraît mieux pratiquée dans la filière professeurs des écoles que dans celle des professeurs de lycée et collège, où persistent plus de difficultés.

Filière professeurs des écoles. Elle sélectionne les candidats sur critères pragmatiques, évolutifs avec la conjoncture, qui conduisent à d'excellents taux d'admission aux concours : pour remédier à l'instabilité de ce contexte mouvant, **la création envisagée d'un centre de ressources sur le recrutement aiderait les étudiants à se repérer en phase d'orientation.**

En première année, la formation disciplinaire est solide ; la formation générale est considérée comme trop théorique et dépendante de ses enseignants. Les stages remplissent bien leurs fonctions d'initiation à la vie professionnelle et de préparation au CAPE. Une formation spécifique aux redoublants, originale, rencontre un bon succès ; toute activité commune avec les professeurs de lycée et collège de première année a été abandonnée ; enfin, une bonne coordination pédagogique des centres leur apporte des taux de réussite au concours assez homogènes.

En deuxième année, l'alternance entre périodes d'enseignement à l'IUFM et périodes de stage est gérée de manière similaire dans tous les centres qui, en 1998, ont entrepris une lutte contre l'émiettement. Stages de pratique accompagnée et mémoire professionnel recherchent toujours leur équilibre : le mémoire professionnel suscite beaucoup de critiques. **Une révision de ses conditions d'élaboration et d'encadrement devrait lui permettre de retrouver sa fonction majeure d'auto-formation.**

Très structuré, le stage en responsabilité se déroule partiellement dans les conditions d'un "contrat de travail", trop souvent interprété comme outil d'évaluation plutôt que de pédagogie. Les difficultés d'organisation d'une formation attractive commune aux PE et aux PLC handicapent toujours sa mise en place : ceci reste un défi à relever. Enfin,

la plupart des stagiaires traversent sans encombre une phase de validation dont la complexité, conforme aux directives ministérielles, paraît mal proportionnée à la faible sélection qu'elle opère.

Fournissant déjà des PE appréciés par les IEN et les IA, **cette filière doit maintenant poursuivre sa progression dans la voie d'une plus forte individualisation des parcours** : contractualisation des formations, procédures d'auto-évaluation, tutorat... Les stagiaires participent par leurs réflexions à ces évolutions d'un établissement à l'écoute des sollicitations extérieures et intérieures.

A souligner en particulier l'attention portée à la filière Adaptation et intégration scolaires, efficacement prise en charge par l'IUFM ; elle soulève encore des problèmes spécifiques de formation continue et de recherche.

Filière professeurs des lycées et collèges. Peu sélective, elle fait porter la régulation sur les candidatures au redoublement. En première année, l'institut est parvenu à faire face à l'afflux croissant des candidats et à la diminution générale des emplois offerts aux concours. L'organisation des stages, ici non obligatoires, souffre un peu de la comparaison avec celle de la filière PE en première année : **il serait bon de les aménager et de leur réserver une place permettant à un nombre maximal d'étudiants d'en bénéficier.** La formation commune avec les PE1, on l'a vu, est supprimée. Se pose enfin la question de l'implication inégale et de l'apport des enseignants-chercheurs de l'université, et même de l'IUFM, à ce niveau du cursus.

En deuxième année, la formation générale risque la pure et simple disparition si sa structuration et les compétences nécessaires à sa mise en œuvre ne sont pas repensées. A nouveau mal considéré, là aussi, par les stagiaires, le mémoire professionnel ne semble pas avoir convaincu de sa pertinence. En revanche, **les stages se déroulent dans les meilleures conditions : dans cette académie, ils bénéficient de partenariats de grande qualité, qu'il faudra veiller à préserver lors du renouvellement de l'équipe de direction.** La situation paraît beaucoup moins favorable pour les stages en entreprise des PLP2 ; les stagiaires souffrent d'un manque d'aide matérielle et pédagogique.

Formation continue. Jusqu'en 1998, les IUFM ont assuré essentiellement la formation continue des maîtres du premier degré. Depuis, une circulaire leur a également confié la mise en œuvre de la formation continue des enseignants du second degré. **Cette nouvelle et vaste mission vient d'être prise en charge de manière exemplaire en lien avec l'ancienne MAFPEN et le CRDP**. Elle débute.

Concernant les maîtres du premier degré, les volumes horaires assurés par l'IUFM demeurent un peu inférieurs au seuil de ses obligations légales mais cette situation s'améliore progressivement, l'institut couvrant presque la moitié des besoins horaires sur l'ensemble des six départements. Un certain renouvellement des intervenants et une implication accrue d'enseignants-chercheurs sont souhaités par les responsables locaux.

Problème très récemment apparu (octobre 1998), la formation des aides-éducateurs a reçu une réponse dans cinq des six départements, où a été immédiatement - en cours d'année même - instituée une préparation au professorat des écoles. Cette belle capacité d'adaptation est l'une des manifestations de la vitalité de l'institut.

2 - RECHERCHE. Tardivement engagée (depuis 1995), la politique de recherche de l'établissement peine à dégager des axes à la fois utiles à ses besoins spécifiques et susceptibles de reconnaissance nationale et internationale. Les relations entre recherche et enseignants du second degré constituent également un thème de réflexion novateur et important. Une commission animée par un professeur d'université vient d'être instituée et pourvue de moyens : si le concept de laboratoire paraît ici largement prématuré, **la réunion d'une telle équipe de prospective constituée de membres bien ancrés dans de bons laboratoires universitaires pourrait être le germe d'une future production originale, inventive, orientée vers l'approfondissement, la maîtrise et la diffusion des connaissances, susceptible d'épanouir les talents de nombreux enseignants-chercheurs.**

3 - GOUVERNEMENT. Héritage des anciennes structures mais aussi facteur de vie et de souplesse, une large autonomie matérielle marque le fonctionnement des six centres départementaux. Cette situation maintient

certains déséquilibres entre leurs charges et leurs moyens respectifs. **Les efforts de l'institut pour restructurer emplois et catégories de personnels sont réels, mais doivent s'amplifier. Organiser en services centraux les secteurs essentiels de l'activité devient une obligation** ; ainsi pour la gestion informatique du dispositif pédagogique et des personnels, ou pour l'importante fonction documentaire qui doit bientôt s'organiser en un nouveau service commun.

Avec pragmatisme, les directeurs de centre se répartissement actuellement tâches et responsabilités en fonction des besoins : **une définition plus précise de leurs attributions fonderait un organigramme aujourd'hui inexistant et faciliterait le pilotage par le siège.**

Une culture d'établissement se développe sous l'influence de divers facteurs : regroupements inter-centres des personnes en départements disciplinaires, actions communes de formation des formateurs, large remodelage de l'équipe de direction, animation du secteur financier par un attaché d'administration... **Une autre manière de mettre en relief l'identité de l'institut devra passer par l'intensification de sa communication et de ses actions externes auprès de son environnement local, national et international.**

Instances d'échanges et de décisions, les deux conseils travaillent correctement, bien fréquentés par les représentants de l'IUFM, moins par ceux des organismes extérieurs, parmi lesquel les universités de tutelle et les collectivités territoriales ; ces dernières sont diversement impliquées dans la gestion du patrimoine considérable de l'institut, en particulier dans les grands projets de restructuration du site orléanais et dans celui de création d'un centre de culture scientifique et technique porteur d'une mission documentaire régionale.

Pour achever cet aperçu de l'action d'un établissement dynamique et toujours en mutation, soulignons enfin les heureuses conditions de vie qu'il ménage à ses étudiants, par une politique portant aussi bien sur leurs problèmes matériels que sur leurs activités culturelles et sportives, identifiées comme composantes essentielles de la formation d'un enseignant : **que cette richesse soit largement mise à profit pour stimuler de nouvelles relations inter-centres et inter-filières.**

TABLE DES SIGLES

AES : (filière) administrative, économique et sociale des universités
AIS : adaptation et intégration scolaires
ATOS ou IATOS : (personnel) ingénieur, d'administration, technique, ouvrier et de service
CA : conseil d'administration
CAFEP : certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement privé
CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles
CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2e grade
CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques sépcialisées d'adaptation et d'intégration scolaires
CCSTI : centre de culture scientifique, technique et industrielle
CDDP : centre départemental de documentation pédagogique
CES : contrat emploi solidarité
CIO : centre d'information et d'orientation
CPE : conseiller principal d'éducation
CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
CPR : centre pédagogique régional
CRDP : centre régional de documentation pédagogique
CSP : conseil scientifique et pédagogique
DETU : directeur d'études
DEUG : diplôme d'études universitaires générales
EPS : éducation physique et sportive
IEN : inspecteur de l'Education nationale
IMF : instituteur maître formateur
INRP : Institut national de la recherche pédagogique
IPR-IA : inspecteur pédagogique régional - inspecteur d'académie
IREM : institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques
IUT : institut universitaire de technologie
MAFPEN : mission académique de formation des personnels de l'Education nationale
MASS : mathématiques appliquées aux sciences sociales
MAT : maître d'accueil temporaire
OP : ouvrier professionnel
PE : professeur des écoles
PE1 : étudiant de première année préparant le concours de professeur des écoles
PE2 : professeur des écoles stagiaire (2e année de formation)
PEIMF : professeurs des écoles et instituteurs maîtres formateurs
PIUFM : professeur d'IUFM
PLC : professeur de lycée et collège
PLC1 : étudiant de première année préparant le CAPES
PLC2 : professeur de lycée et collège stagiaire (2e année de formation)
PLP2 : professeur de lycée professionnel

PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur
PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur
QCM : questionnaire à choix multiples
STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives
SUAPS : service universitaire des activités physiques et sportives
STS : section de techniciens supérieurs
VSN : volontaire service national

POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR

Institut Universitaire
de Formation des Maîtres

SIEGE ACADEMIQUE

RÉPONSE DU DIRECTEUR DE L'IUFM ORLÉANS-TOURS

AU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

---

1. Les missions

La loi d'orientation du 10 juillet 1989, créant les instituts universitaires de formation des maîtres, leur assigne la mission de la formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Il s'agit, dans la pratique, de la formation, aux années bac+4 et bac+5, des professeurs de l'enseignement primaire et secondaire. A cette mission première, s'ajoute logiquement la participation à la formation continue des professeurs, et, comme support scientifique d'un enseignement supérieur, la recherche en éducation.

La formation professionnelle à ce niveau, en milieu universitaire, n'est pas une nouveauté. Elle est pratiquée pour les professions médicales, juridiques, celles de la banque et des finances, ou dans les écoles d'ingénieurs. Pour l'enseignement primaire, il s'agissait de transformer la formation donnée dans les écoles normales en une formation d'enseignement supérieur, destinée à des étudiants titulaires d'une licence. Pour l'enseignement secondaire, il fallait donner une cohérence à la pratique ancienne d'une première année académique à l'université, suivie d'une deuxième année pratique coupée de l'enseignement supérieur. Mais la véritable difficulté est de répondre aux exigences de la cohérence de la formation de l'ensemble du corps enseignant de l'enseignement primaire et secondaire. L'IUFM n'a pas pour mission d'administrer des cellules isolées de formation, cellules départementales pour l'enseignement primaire, cellules de spécialité pour l'enseignement secondaire. Il doit mettre en œuvre un projet ambitieux de formation pour tout le territoire d'une académie, pour les enseignants des écoles, des collèges et des lycées, et pour toutes les disciplines. Si la qualité de chaque filière doit être évaluée sur sa capacité à gérer l'alternance entre théorie et pratique, l'évaluation de la politique de l'institut et de son organisation repose sur sa capacité à gérer une conception globale du métier de professeur, à mettre en œuvre un projet de formation cohérent, et à le décliner dans chacune des filières.

2. L'évaluation par le Comité national

Le Comité national a entrepris l'évaluation de l'établissement dans une troisième vague d'évaluation des IUFM. C'est donc une équipe aguerrie et perspicace d'experts, munie d'outils d'évaluation bien rodés, et apte à faire des comparaisons, qui a examiné l'institut. Du côté de l'établissement, l'évaluation interne demandée par le comité avait un sens bien particulier six ans après la création. Elle a été l'occasion d'écrire l'histoire de l'établissement avec un recul suffisant, mais aussi une mémoire fraîche. Ce rapport d'évaluation interne complète les documents

des conseils de l'institut; il retrace et analyse les évolutions, celle de l'admission par exemple.

Le rapport du CNE est un document sur lequel s'appuie déjà la réflexion sur les choix d'évolution et la rédaction du prochain projet quadriennal. Il ne reflète que partiellement l'investissement des experts et leur travail. Il ne dit pas non plus combien la visite des experts, les entretiens et les échanges, ont pu avoir une action en profondeur sur les acteurs et les équipes.

Que toute l'équipe du Comité national soit ici remerciée pour la conception qu'elle a de sa mission d'évaluation au service des établissements, et pour la qualité des relations que nous avons eues. Que soient aussi remerciés tous les acteurs, usagers et partenaires de l'institut (ils sont plus de deux cents) qui ont contribué à la qualité de cette évaluation, que ce soit dans la préparation de l'évaluation interne ou lors de la visite des experts.

Les conclusions et recommandations du comité appellent quelques brefs commentaires.

3. La formation

Le comité national appelle notre attention sur la construction de l'identité de l'institut et d'une culture commune des formateurs. Les obstacles que sont la dispersion géographique, la diversité des disciplines et les anciennes frontières séparant le premier et le second degré ne doivent pas être ignorés. La recherche de la qualité de la formation peut être l'axe de convergence des diversités. Les moyens en sont le travail des départements disciplinaires sur la modernisation de la formation (par exemple l'introduction des technologies nouvelles dans la pédagogie), le travail en commun sur des actions particulières (relations internationales, publics en difficulté, mémoire professionnel,…), mais surtout l'organisation d'une recherche dans le domaine de l'éducation et le développement de la formation de formateurs. Le comité a bien noté que ces actions sont en cours de développement et a décrit les moyens mis en œuvre.

Depuis la dernière rentrée universitaire, avec la dévolution aux IUFM de la formation continue de tous les professeurs, la réflexion sur les besoins en formation de formateurs a pris une dimension nouvelle. L'équipe de direction est convaincue que c'est dans ce domaine que doivent prioritairement porter les efforts de l'établissement. La collaboration avec d'autres établissements français ou étrangers, avec d'autres IUFM, est sûrement une élément du développement et de la qualité dans ce domaine. Il faut reconnaître que ces collaborations souhaitées sont aujourd'hui bien minces. Une autre élément, aujourd'hui encore décevant, est l'implication de collègues des universités. Les conditions sont cependant favorables. Les relations avec les deux universités de l'académie sont excellentes. La coopération dans les préparations aux concours du second degré est le plus souvent exemplaire. Mais trop peu d'universitaires se sentent concernés par une réflexion sur l'enseignement scolaire de leur discipline, ou par la formation continue des professeurs. Dans ce domaine, une avancée est à noter : une formation continue de haut niveau en sciences économiques a été mise en place à la rentrée 1998 par l'université d'Orléans sous le patronage de l'IUFM, nouveau maître d'œuvre de la formation continue. Elle devrait servir d'exemple à des formations analogues dans d'autres disciplines mobilisant les compétences des universités d'Orléans et de Tours.

Dans le cadre de la préparation du contrat d'établissement, le nouveau plan quadriennal de formation est en chantier. Les observations du comité sont pertinentes et seront prises en compte. La plupart n'étaient pas inconnues. Il sera porté une attention particulière aux stages de PLC1, à la qualité de la formation générale de PLC2. Des expériences seront tentées de formations communes en petits groupes de stagiaires du premier et du second degré travaillant ensemble sur un projet commun. Sur la question du mémoire professionnel, l'équipe de direction ne partage pas complètement la vision du comité. Il nous semble beaucoup mieux accepté et vécu qu'il n'est dit, étant entendu que l'adhésion n'est ni unanime, ni complète. Le thème unique de réflexion sur le nouveau plan de formation des stagiaires se résume ainsi : comment mieux tirer parti de l'alternance pour préparer à la réalité du métier? Le professeur stagiaire doit occuper la place centrale dans sa formation. C'est lui qui réalise le lien entre la formation théorique et la formation de terrain. La contractualisation et l'individualisation de la formation, le travail personnel, le mémoire professionnel, le travail sur projets en petits groupes rentrent dans cette logique.

4. Le gouvernement

L'équipe de direction restreinte rassemble autour du directeur, outre le secrétaire général et l'agent-comptable, cinq directeurs adjoints. Chacun des directeurs adjoints est chargé d'un grand secteur de responsabilité : premier degré, second degré, formation continue, relations avec les universités, innovation pédagogique et départements disciplinaires. La gestion des activités spécifiques était jusqu'ici assumée par des directeurs adjoints ou à des directeurs de centre, en l'absence d'autre possibilité. Les services centraux manquent cruellement de personnel administratif, et trop peu d'enseignants chercheurs sont affectés à l'institut. Cette pénurie se résorbe progressivement, trop lentement sans doute. A la rentrée 1998, un nouvel attaché d'administration a pris la responsabilité du service de scolarité, un professeur des universités est chargé de mission pour la recherche, un maître de conférences d'informatique pour les nouvelles technologies, un professeur de langues pour les relations internationales. Dès que possible, un enseignant-chercheur sera chargé de la formation des formateurs. Un emploi de conservateur doit permettre, lorsqu'il sera pourvu, de structurer un service commun à partir du groupe des documentalistes, actuellement sous la responsabilité d'un directeur de centre. De même, la structuration d'un service informatique à partir d'un noyau central et de ramifications locales, est subordonnée au recrutement d'un second ingénieur, et à la création d'emplois de techniciens.

Le comité a mis en évidence l'évolution, peut-être trop lente, en continuité avec les anciennes structures, qui a abouti à la structure actuelle de l'institut. L'autonomie de gestion matérielle des six centres départementaux est relevée et commentée. Des précisions doivent être apportées. La région Centre est composée de six départements assez différents, économiquement autonomes et centrés autour de leur préfecture. L'ensemble immobilier occupé par l'institut est constitué des neuf sites qui abritaient les six anciennes écoles normales. L'activité pédagogique de l'institut est répartie dans les six centres départementaux. Chacun d'eux est placé sous la responsabilité d'un directeur nommé pour quatre ou cinq ans par le directeur. Le directeur de centre a, par délégation du directeur, la responsabilité du fonctionnement matériel du centre. Il ne dispose pas d'un budget, mais le budget de l'institut prévoit la dotation de fonctionnement de chaque centre. Il est le responsable local de la filière du premier degré. Il prépare, à la signature du directeur, les services des professeurs affectés dans le centre. Les directeurs de centres participent aux réunions mensuelles de l'équipe de direction qui ont lieu, à tour de rôle, dans chacun des départements.

Cette organisation pragmatique rend compte à la fois de la dimension de l'académie et de l'équilibre des effectifs entre les six départements. Les centres sont bien intégrés dans le réseau de formation des professeurs stagiaires des lycées et collèges. Le directeur de centre est l'interlocuteur direct des collectivités locales partenaires de l'institut, municipalités et département. Si les dénominations de centre et de directeur de centre peuvent conduire certains partenaires à parler des six IUFM de l'académie, il n'y a aucune ambiguïté dans l'institut sur l'unité de l'établissement. Le directeur de l'institut est beaucoup plus présent dans les centres qu'un président d'université dans les UFR, ou dans les antennes éloignées.

5. Les projets

Comme le rapport d'évaluation l'a constaté, la formation initiale que vivent les futurs professeurs à l'institut est plutôt satisfaisante. Les structures de l'institut doivent permettre de l'améliorer encore dans les directions évoquées plus haut.

Si l'on en restait là le projet serait certes intéressant, mais un peu limité. La prise en charge de la formation continue ouvre une perspective radicalement nouvelle. La gestion pédagogique de la formation initiale et de la formation continue par le même établissement sera nécessairement bénéfique à chacun de ces deux aspects de la formation. Mais, au-delà, les instituts universitaires de formation des maîtres deviennent le lieu privilégié de réflexion globale sur l'enseignement scolaire, sur l'organisation des disciplines et sur la modernisation des enseignements. Comme on l'a dit, cette mission sera supportée par le développement de la recherche et la formation de formateurs.

La présence de six centres départementaux actifs, dans les six départements de l'acadé

mie, est un atout de la réussite d'une formation continue de proximité. Les travaux immobiliers de restructuration et de mise en sécurité, engagés dans le cadre de Université 2000, poursuivis sur le budget de l'établissement ou des départements, continueront dans le cadre de U3M et du prochain contrat de plan Etat-région. La modernisation des équipements prépare ces centres à devenir lieux de ressources en formation dans chaque département. Dans cette optique, des spécialisations peuvent être envisagées au bénéfice de la formation initiale et continue des professeurs du premier et du second degré.

Une véritable politique régionale est ainsi engagée, ce qui ne remet pas en cause l'intégrité de l'établissement. La région a entendu ce message; un projet de centre de ressources de l'institut pour l'enseignement des sciences, à Orléans, doit être conforté par une collaboration avec le centre régional de la culture scientifique et technique. Aucun autre projet n'est en préparation, mais le dossier a été ouvert par l'institut et la région.

En conclusion, sept ans après la création, il semble bien au directeur que l'institut universitaire de formation des maîtres est l'outil moderne de formation des professeurs, de réflexion sur le progrès et la modernisation des enseignements, dessiné dans le rapport du recteur Bancel.

Orléans, le 21 janvier 1999

André GRAMAIN
directeur de l'IUFM
Orléans-Tours

CNE

PUBLICATIONS DU COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

EVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois,1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines,1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique deNantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994
L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'Ecole centrale de Lyon*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'Ecole française d'Athènes*, 1997
L'Ecole française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
L'université de Caen*, 1998
L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

EVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1),1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Bulletins n° 1 à 27

Profils n° 1 à 28

COMPOSITION DU COMITÉ

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Hubert BOUCHET

Madame Chantal CUMUNEL

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Claude FROEHLY

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94
Internet : http://www-cne.mesr.fr

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin